

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION DEPARTEMENT
DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

En vue de l'obtention du diplôme de Master
Option : Finance et Banque

Thème

**La monétique et les produits de
paiement électronique**

Cas : Agence « CPA 120 » de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

- SLAMANI Ania
- SMAIL Ania

Encadré par :

Mme AMIRI Dalila

Devant le jury composé de :

Présidente: Mme TADJINE Radia MCB à UMMTO

Rapporteur: Mme AMIRI Dalila Professeur à UMMTO

Examinatrice: Mme LOUGGARE Rosa MCB à UMMTO

Promotion : 2021/2022

Remerciement

Tout d'abord, nous remercions le grand dieu tout puissant de nous avoir guidés sur le chemin de la connaissance et de nous avoir donné le courage, la patience et la volonté afin de réaliser ce modeste travail.

Notre profonde gratitude est exprimée particulièrement à notre encadreur Mme AMIRI D, on a eu l'honneur et la chance de bénéficier de ses connaissances et compétences, de ses précieux conseils tout au long de notre parcours.

Nos remerciements vont aussi à Mr HADDADOU M, et à tout le personnel que nous avons contacté durant notre stage au sein de Crédit populaire d'Algérie « CPA-Tizi-Ouzou » une agence qui nous a ouvert ses portes où nous avons eu leur accueil chaleureux et celle qui nous a tout mit en disposition pour travailler dans les meilleures conditions.

Dédicace

On dédie ce modeste travail qui est le résultat de nos efforts fournis durant toutes nos années d'études, à toutes les personnes qu'on aime et qu'on apprécie.

Nos chers parents, nos piliers, nos premiers supporter, notre plus grande force pour leur présence et soutien. Et à nos chers frères et sœurs.

Enfin, merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'accomplissement de ce mémoire.

Ania & Ania

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABC	Arab Banking Corporation
ABEF	L'association Professionnelle Des Banques et des Etablissements Financiers.
ADSL	Asymetric Digital Subscriber Line
AGB	Algerian Gulf Bank
BADR	Banque Agricole et de Développement Rural
BDL	Banque de développement Local
BEA	Banque Extérieur d'Algérie.
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BNP	Banque Nationale Populaire
BOAL	Bulletin Officiel des Annonces Légales
BPA	Banque Populaire Arabe
BPCA	Banque populaire du crédit d'Algérie
BPCI	Banque Populaire Commerciale et Industrielle
BTPH	Société de bâtiments, travaux public et hydraulique
CADE	Centre algérien de Diplomatie Economique
CCF	Crédit commercial de France.
CFCB	Compagnie Française de Crédit et de Banque
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
CNI	Carte Nationale d'identité.
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CIB	Carte Interbancaire
CIC	Crédit industriel et commercial.
DA	Dinars algérien.
DAB	Distributeurs Automatique de Billets.

EMV	Europay Mastercard et Visa .
GAB	Guichets Automatiques de Banque.
GIE	Groupement d'Intérêt Economique Monétique.
HSBC	Hongkong and Shanghai Banking Corporation.
NIF	Numéro d'identification Fiscale
NIS	Numéro d'identification Statistique
OTP	One Time Password.
PME	Petite ou moyenne entreprise.
PME	Porte-monnaie électronique
PMI	Petite ou moyenne industries
PMV	Porte- monnaie virtuel.
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
RMI	Réseau Monétique Interbancaire.
SATIM	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique.
SDD	SEPA débit direct .
SET	Secure Electronic Transaction.
SMC	Société Marseillaise de Crédit.
SPA	Société Par Action.
TPE	Terminaux de Paiement Electronique.
USA	<i>United States of America</i>
USD	<i>United States dollar (dollar américain)</i>
VISA	Visa Internationale.

Sommaire

Introduction générale	1-6
Chapitre 01: Généralités sur la monétique	7-26
Introduction	7
Section 01 : Historique et évolution de la monétique	8
Section 02: Les acteurs de la monétique	10
Section 03 : Développement de la monétique en Algérie.....	13
Section 04 : Les opérateurs monétique en Algérie	16
Conclusion	25
Chapitre 02 : Présentation du système et produits de paiement électronique .	27-59
Introduction	27
Section 01 : Le système de paiement électronique	28
Section 02 : Présentation des moyens de paiement électronique	37
Section 03:caractéristiques et mécanismes du paiement électronique	45
Section 04 :La carte bancaire,un atout de la monétique	54
Conclusion	59
Chapitre 03 : Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA	60
Introduction	60
Section 01 :Présentation de l'organisme d'accueil CPA	60
Section 02: types de comptes	70
Section 03 : Les moyens de paiement et leurs appréciations statistique du niveau d'utilisation au sein de la banque CPA	72
Section 04 :Exemple d'une étude analytique dans l'agence 120 « CPA Tizi- Ouzou ».....	88
Conclusion	89
Conclusion générale	90

A decorative graphic of a scroll with a light blue gradient and rounded corners. The scroll is partially unrolled, with the top and bottom edges curving upwards. The text is centered on the scroll.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction Générale

La Monnaie est un élément essentiel de la vie économique, son rôle est d'assurer la rupture de troc en deux opérations indépendantes d'achat et de vente, elle est à la fois un instrument de mesure de la valeur, un intermédiaire des échanges, qu'elle permet d'évaluer les biens et les services.

Dans un premier temps, les échanges se faisant par la voie du troc ou les hommes échangeaient le surplus de leur production contre d'autres marchandises qu'ils étaient désireux de posséder. Le bétail et le grain étaient des marchandises couramment échangées à cette époque. En effet, dans une économie de troc, les échanges doivent être directs. Il faut donc trouver des partenaires commerciaux et négocier les conditions de chaque échange. Les coûts de transaction sont donc plus élevés dans une économie de troc que dans une économie monétaire car, dans le cas du troc, le nombre d'acteurs pouvant prendre part à l'échange est limité par l'intérêt mutuel que doivent présenter les partenaires commerciaux pour les marchandises de l'autre, mais aussi, les biens doivent sans cesse être comparés entre eux afin de définir leur juste valeur et la quantité à échanger.

La monnaie donc n'est pas restée à ce stade, car elle a subi de nombreuses transformations à savoir la monnaie fiduciaire qui comprend les pièces fabriquées par le trésor public ou monnaie divisionnaire et les billets de la banque ; la monnaie scripturale qui représente la forme la plus importante, elle n'existe, que sur la base des écritures passées dans les comptes des banques tels que les chèques, virements, l'avis de prélèvement et les titres interbancaires de paiement, jusqu'à en arriver à la monnaie électronique.

Durant les deux dernières décennies, la sphère financière internationale s'est radicalement métamorphosée sous le double effet des mutations profondes liées à un mouvement global de libéralisation des services financiers et du développement rapide de l'innovation.

Introduction Générale

Dans ce cadre, une œuvre de modernisation du système s'est inscrite dans le développement de la monétique qui a été également au centre des intérêts des autorités au regard de l'importance dans la facilitation des transactions commerciales et le développement de la bancarisation de l'économie, avec une grande rapidité et sécurité des services.

L'impact de la nouvelle technologie dans la métamorphose de la relation banque-client notamment par la généralisation des nouveaux outils, distributeurs automatiques de billets et d'autres services, ont favorisé des transformations internes du système bancaire algérien. La monétique caractérise les grandes mutations que traversent actuellement le monde bancaire et financier. C'est en effet un système qui consiste à stocker un certain nombre d'informations concernant les finances des usagers sur des cartes à puces. Elle permet de modifier ainsi le comportement des particuliers vis-à-vis de l'argent.

Dans un environnement de plus en plus compétitif, l'usage de la monétique est devenu une nécessité à la continuité de l'activité des banques; elle rentre à présent dans le cadre de la stratégie bancaire qui a pour principal objectif de rentabiliser les institutions financières. Dans ce sens, les banques algériennes ont décidé de mettre en place un projet monétique national en optant pour la mise en commun de leurs moyens et ont créé la SATIM (société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique) qui a pour principale mission d'accompagner des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques.

De plus, le lancement du projet monétique par la SATIM a entraîné le lancement du premier réseau monétique interbancaire (RMI) en Algérie qui permet aux banques d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et le service de paiement.

A l'image de plusieurs pays en développement, l'Algérie a procédé à la libéralisation de son secteur bancaire afin de l'adapter aux besoins de

Introduction Générale

l'économie. De ce fait, des cartes bancaires sont mises en circulation pour satisfaire les attentes des clients. Il s'agit de mettre à la disposition des différents agents économiques des outils sécurisés, performants et modernes pour un dénouement plus rapide et sécurisé des ordres de paiement.

L'Algérie est très loin derrière ses voisins Marocains et Tunisiens en matière de monétisation. L'Algérie doit multiplier son volume de paiement par 25 pour atteindre le niveau de la Tunisie, et par 750 pour atteindre celui des pays européens. En France, à titre d'exemple, le degré de monétisation dépasse les 85% avec 50 millions de cartes bancaires (une carte est émise chaque 3 secondes). Les Français effectuent quotidiennement 18,9 millions de paiements et 5,6 millions de retraits par carte. L'ouverture d'un compte bancaire au niveau des banques françaises ouvre droit automatiquement à une carte bancaire

Par moyens de paiement, on désigne aujourd'hui plusieurs grandes familles de produits : le chèque, les espèces, la carte bancaire, le virement et le prélèvement... Ces familles recouvrent des réalités différentes en termes de gestion tant sur le plan économique qu'industriel.

Si cette famille de produit a connu, en apparence, une grande stabilité depuis long temps, elle est en réalité en perpétuelle évolution, obéissant à des cycles longs influencés notamment par l'innovation et leur usage par les consommateurs. Le développement constitue l'un de ces principaux facteurs d'évolution qui font des moyens de paiement une industrie vivante et dynamique.

Les particuliers ouvrent des comptes bancaires et se voient proposer un chéquier.

L'apparition de la carte de paiement va permettre de retirer de l'argent à un distributeur de billets, puis va changer la manière de payer dans les magasins. C'est alors l'interbancaire mise en place par les banques autour de ce produit qui va permettre le développement de son usage du côté des particuliers.

Introduction Générale

En effet, dans le cadre du système des cartes bancaires, elles sont considérablement développées, sous l'impulsion collective des banques, pour promouvoir l'un des moyens de paiement le plus sécurisé sur la base d'une technologie éprouvée. Aujourd'hui débutent les travaux autour du paiement à distance, puis avec Internet qui permet l'essor du commerce en ligne et du paiement électronique.

Les progrès constatés, combinés avec une concurrence accrue entre les banques et les autres établissements émetteurs des moyens de paiement, ont conduit à développer de nouveaux produits monétiques.

Dans ce cadre, une œuvre de modernisation du système s'est inscrite dans le développement des moyens de paiement en Algérie, et au niveau du CPA en particulier. En effet la « carte Corpor@te » propre à la Banque CPA, a été au centre des intérêts des transactions et le développement de la bancarisation de l'économie, avec une grande célérité et sécurité des services.

PROBLEMATIQUE :

Compte tenu de ce qui a été présenté précédemment, la problématique de ce présent mémoire d'étude se définit comme suit:

- Quelle est l'importance de la monétique et qu'elle est la consistance de l'usage des moyens de paiement en Algérie ? , en particulier dans la banque CPA.

- Afin de mieux cerner cette problématique nous avons supposé des hypothèses pour guider notre travail.

Hypothèse 1 : Le paiement électronique connaît un essor important en Algérie, et une forte pénétration dans l'économie, grâce à une architecture monétique fonctionnelle fiable, et la qualité de ses divers produits.

Introduction Générale

Hypothèse02 : Le CPA a développé considérablement ses moyens de paiement électronique.

Objectifs et intérêt du sujet :

La raison du choix de notre thème est le fait que les nouveaux produit monétique à savoir : « la carte CIB, la carte Visa, et la carte Corpor@te » et le service « e-CP@ » qui permet de régler des achats et factures via internet », ont une importance capitale dans la dématérialisation de ces derniers sur l'économie du pays, ils donnent une meilleure performance sur les banques ainsi qu'une réduction des espèces.

Limites et contraintes rencontrées :

Notre étude a été entravée par :

- Manque de documentation et ouvrages ayant trait à notre thème.

Méthodologie de la recherche :

Dans le but répondre à ces questions, et de vérifier ces hypothèses, la démarche méthodologique de ce travail s'appuie sur l'analyse des différentes données mises à disposition par les différents organismes, tels que le CPA et autres. ; une revue de la littérature qui traite de ce sujet est, aussi, incontournable.

Structure du mémoire :

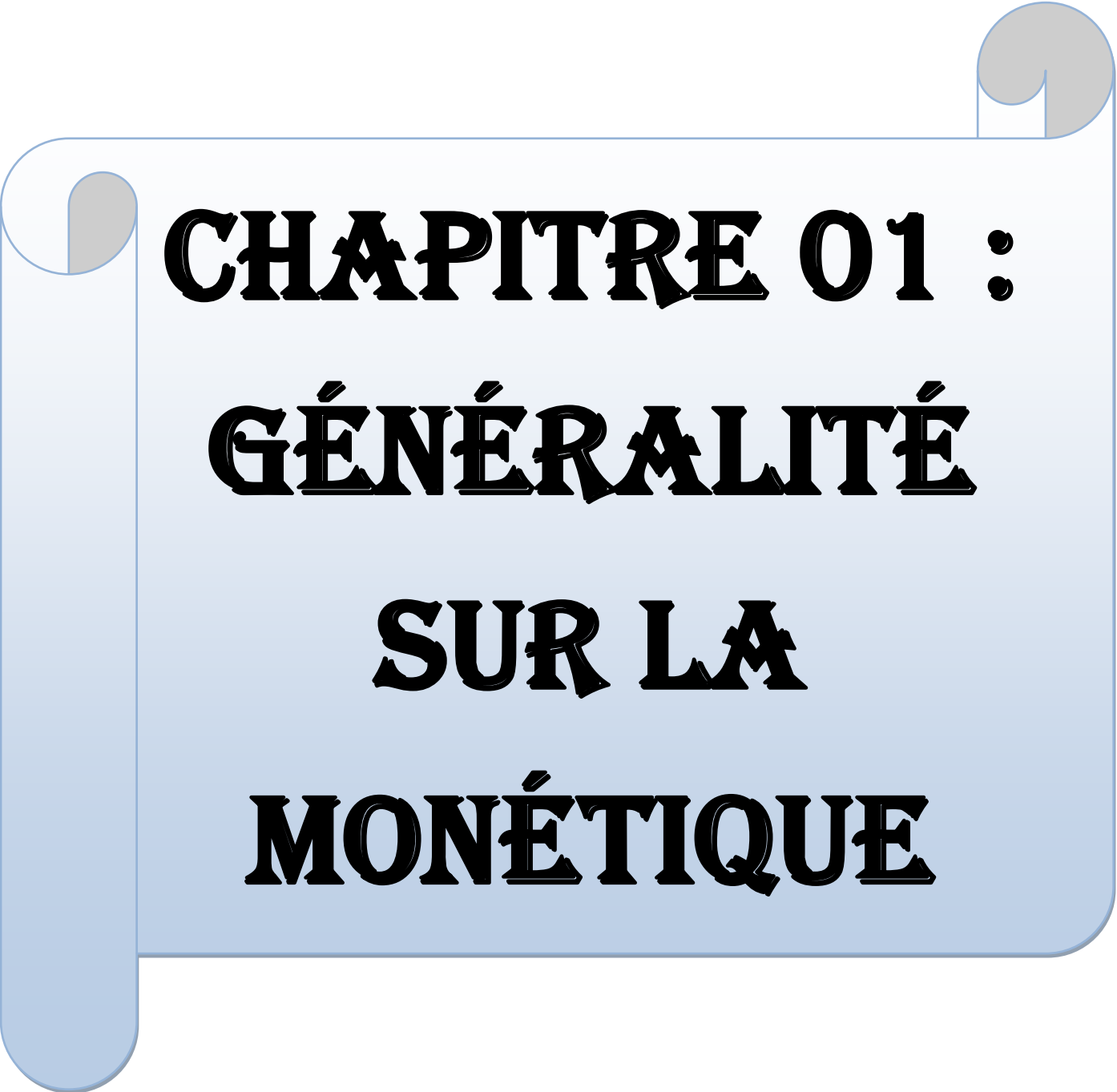
Ce travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier donne un aperçu général sur l'histoire et l'évolution de la monétique à travers le temps, mais aussi le développement et les différents opérateurs monétique en Algérie.

Le deuxième chapitre, définit quelques concepts fondamentaux en relation avec le système de paiement ainsi que les différents moyens de paiement, tout en montrant l'importance de la carte bancaire dans la monétique.

Le troisième et dernier chapitre, a pour objet le cas pratique. Il traite l'expérience du

Introduction Générale

Crédit Populaire d'Algérie (CPA), plus particulièrement l'Agence 120 de Tizi-Ouzou, dans le domaine du paiement électronique via le différent moyen de paiement qu'elle propose à sa clientèle au niveau national et international, et leurs appréciations statistiques du niveau d'utilisation au sein de cette organisme. Il fait, enfin, une étude analytique.



CHAPITRE 01 :
GÉNÉRALITÉ
SUR LA
MONÉTIQUE

Introduction :

La monnaie au fil du temps a connu diverses transformations, d'abord l'économie dans les premiers temps est basée sur le troc qui veut dire échange de marchandises par marchandises. Par la suite ce mode de paiement est remplacé par la monnaie métallique. Celui-ci s'est basé sur la détermination de la valeur par le poids de la monnaie soit en or ou en argent. A son tour la monnaie métallique montre ces faiblesses du moment que le transport de celle-ci pose énormément de problèmes.

Alors le passage à la monnaie fiduciaire (l'espèce) s'est avéré inévitable. La valeur est déterminée de manière symbolique. Ces échanges ont vécu longtemps jusqu'à nos jours même, mais l'espèce à son tour n'a pas tardé à montrer ses limites surtout dans le cas de la transaction de grande valeur.

C'est donc la monnaie scripturale qui vient compléter les lacunes de la monnaie fiduciaire. Cette dernière à savoir le chèque, le virement, prélèvement automatique sur compte et les effets de commerce sont les principaux modes de paiement. Ils viennent surtout pour pallier au problème de sécurité des parties qui font l'échange.

Avec le développement des technologies notamment l'informatique, les banques ont opté pour la modernisation des moyens de paiement. C'est donc la création de la monnaie électronique afin d'assurer et de garantir un système efficace et protéger l'utilisateur des pertes induites.

Cependant la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale demeurent les moyens de paiement de prédilection des consommateurs.

Section 01: Historique et évolution de la monétique

1-Historique de la monétique :

La naissance de la monétique remonte à 1914, alors même que le micro-processeur n'avait pas été inventé. Mais pourtant c'est bien en 1914 que les premières cartes bancaires firent leur apparition. A l'époque il s'agissait de cartes en métal. C'est Western Union qui en était l'investigateur.

Il faut ensuite attendre 1950 pour que Diners Club propose à ses clients des cartes de paiement sous forme de petits carnets.

Et en 1951 les premières cartes de paiement en carton firent leur apparition. Elles sont remplacées par les cartes en plastique d'American Express en 1957. L'embossage en relief des cartes apparaît en 1960. Puis on y ajoute une piste magnétique en 1971. Finalement, le français Roland Moreno invente la carte à puce en 1974. Le brevet est déposé le 25 mars 1974. Ce fut un grand coup d'accélérateur pour l'évolution des cartes bancaires pour en arriver à ce qu'on connaît aujourd'hui avec les cartes sans contact apparues en 2004.⁽¹⁾

Les grands acteurs de la monétique naissent à tour de rôle pendant cette période d'évolution :

- 1957 : Naissance de Bankamericard (futur Visa)
- Années 60 : Naissance d'Eurocard en Suède
- 1967 : Interbank (futur Mastercard)
- 1967 : Charge Master (futur Mastercard)
- 1967 : Carte Bleue
- 1977 : Visa
- 1978 : Création de Visa Europe
- 1979 : Naissance de Mastercard

1- <http://www.indg.fr/MOE/monetique.html>

Et au milieu de tout ça se trouvent non seulement les banques mais également différents organismes, diverses technologies et une réglementation pour encadrer cette montée en charge des échanges monétaires dématérialisés. La monétique fait également travailler de nombreux corps de métiers tels que les industriels qui fabriquent les cartes à puce, les fabricants de terminaux de paiement (TPE) et de Guichets Automatiques de Banque (GAB) sans oublier les centres d'appels qui enregistrent les oppositions quand on perd ou qu'on se fait voler sa carte de crédit

2- Evolution de la monétique :⁽¹⁾

Après avoir défini la monétique comme étant l'ensemble des techniques informatiques et électroniques qui reposent sur le prépaiement de valeur monétaire, stocké sur des cartes ou dans des mémoires d'ordinateurs appliquées à la gestion et la réalisation des transactions bancaires, il reste lieu de faire un aperçu historique sur son évolution.

Les cartes de crédits ont eu naissance aux USA, il y a bien longtemps sous forme de carte de crédit interne, par la suite de grands établissements financiers ont amélioré et universalisé le système.

Les premières cartes apparues sur le marché ont été des cartes dites accréditives (également appelées Voyage et loisirs), American Express et Diners, puis des cartes bancaires et pour finir des cartes émises par des chaînes ou des sociétés commerciales dites cartes privatives.

En France après les premières apparitions d'American Express et Diners en 1967, cinq banques : BNP, CCF, CIC, Crédit Lyonnais, Société Générale, lancèrent un produit commun ; la carte bleue ; dont l'objet était de proposer un instrument automatique pour les règlements bancaires de masse.

En 1970 il y a eu l'apparition des premiers distributeurs de billets.

1- ZOLLINGER Monique: «Monétique et Marketing », Edition Vuibert, Paris, 1989.

En 1971 fut créé le groupement d'intérêt économique carte bleu, qui tout en laissant à chacun de ses membres sa liberté commerciale avait pour vocation d'assurer la gestion des services communs nécessaires à l'exploitation du système.

En 1977, la carte bleue était connectée au réseau international Visa.

En juillet 1984, naît le groupement des cartes bancaires, entité créée en vue de réaliser le rapprochement de tous les émetteurs français pour la mise en place d'un système national destiné à réduire les coûts et à accroître la qualité des prestations offertes aux particuliers, réalisant ainsi : l'interbancaire c'est-à-dire :

- ✓ L'homogénéité technique des émissions de cartes.
- ✓ L'existence d'un réseau commun d'acceptation.
- ✓ L'élaboration de procédures semblables.

Fin 1997, le système interbancaire représente :

- ✓ 30 millions de cartes.
- ✓ 27000 distributeurs de billets.
- ✓ 560000 commerçants.

Section 02 : Les acteurs de la monétique ⁽¹⁾

1- L'émetteur:

L'émetteur crée la carte et la met à la disposition de son client, Les responsabilités de l'émetteur sont principalement les suivantes:

- Gestion de la fabrication de la carte.
- Gestion du contrat et des relations avec le porteur.

1 - DIDIER H, « L'univers de la monétique histoire, fonctionnement, et perspectives », Edition FONDCOMB, Italie, 2011, p18.

- La tenue de compte à laquelle la carte est adossée et plus particulièrement les débits, crédits liés aux transactions réalisées avec la carte.
- La gestion des plafonds selon les conditions convenues avec le porteur.
- La prise en compte des oppositions suite à perte ou vol déclarés par le porteur.
- La gestion des fraudes et litiges résultant de l'utilisation de la carte.

2- Le porteur:

Le porteur est celui à qui l'établissement financier remet la carte bancaire qu'elle a émise. Il doit souscrire à un contrat porteur carte bancaire où sont indiquées. Les conditions générales portant, entre autres, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte.

Il est important de noter que le porteur de la carte n'en devient pas propriétaire.

La carte reste la propriété de la banque qui peut décider de la reprendre si cela s'avère nécessaire. Le porteur doit assumer les responsabilités suivantes :

- Conservation du code confidentiel qui ne doit être divulgué en aucun cas.
- Déclaration en cas de perte ou vol de la carte qui entraîne une mise en opposition de la carte.

Nous remarquons que dans le cas de la transaction par carte bancaire, le porteur peut être dégagé de toute responsabilité s'il est prouvé que le code confidentiel n'a pas été utilisé, ou que les informations de sa carte ont été contrefaites à son insu pour un paiement, à distance par exemple, ou enfin que la carte bancaire était en sa possession au moment de l'opération de paiement non autorisée. La responsabilité du porteur est dégagée en cas de fraude après opposition, sauf si la fraude a été commise par le porteur lui-même ou en cas de négligence grave avérée.

3- L'acquéreur:

L'acquisition d'une transaction de paiement se fait soit chez un commerçant au moment du paiement par le porteur, soit quand le porteur effectue un retrait d'espèces dans un Distributeur ou Guichet Automatique de Billets (DAB/ GAB).

Pour réaliser la transaction, le porteur doit introduire la carte dans le terminal de paiement électronique (TPE) du commerçant ou dans le DAB / GAB de la banque. L'acquéreur est dans le premier cas la banque du commerçant qui lui a remis le TPE.

Dans le second cas, c'est la banque du DAB / GAB. L'acquéreur est donc la banque qui met à disposition des machines ou dispositifs qui permettent au porteur de réaliser des transactions électroniques (après introduction de sa carte):

- Réaliser l'acquisition et le traitement de ces transactions quand elles sont finalisées.

Les principales responsabilités de l'acquéreur sont les suivantes :

- Gestion des contrats et des relations avec les accepteurs.
- Mise à disposition, installation, maintenance et évolutions du matériel (TPE) utilisé par les accepteurs.
- Tenue de compte des accepteurs.
- Diffusion des listes d'opposition auprès des accepteurs.

4- L'accepteur:

L'accepteur est soit le professionnel qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit ou d'un service, soit la banque qui met à disposition le DAB / GAB pour les retraits d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque. La banque des DAB / GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur et l'acquéreur des retraits et opérations réalisées sur ces machines.

L'accepteur, quand c'est un commerçant, doit respecter ses engagements vis à vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.

Section 03: Développement de la monétique en Algérie

Dans le cadre relatif à la modernisation des banques et les établissements financiers, l'Algérie s'est engagée à mettre des réformes économiques et une reconfiguration de son système bancaire et financier. Ceci s'est fait dans le sens de l'instauration d'une économie de marché, à travers la dématérialisation du traitement de tous les instruments de paiement de masse à savoir les chèques, les virements, les effets, les prélèvements....

Nous avons consacré cette section pour la présentation du système de paiement algérien, tout en citant un exemple d'un système de règlement de masse.

Prévu dans le cadre des différents programmes de réformes bancaires engagées au cours de ces deux dernières décennies, le développement de la monétique portant modernisation des moyens de paiement, en Algérie, a enregistré une certaine avancée, mais on ne peut qu'admettre que le processus évolue plutôt au ralenti.

Le développement du système de monétique, en Algérie, a commencé par l'installation du premier Distributeur Automatique de Billets (DAB) en 1997. Ensuite, en 2005, s'est établie la première opération de paiement en ligne sur TPE et depuis, officiellement opérationnel en 2016, le paiement électronique initié dans le cadre de cette démarche, demeure ainsi en déphasage par rapport à la densité et l'importance du tissu économique national, en matière de TPE installés, même si les transactions en lignes sont en constante progression, en référence au dernier rapport du GIE Monétique. Les raisons sont expliquées ici

par l'enseignant-chercheur Refafa Brahim (Université Dr Moulay T, Saïda). Soulignant que : «l'Algérie s'est engagée depuis plus d'une vingtaine d'années dans un programme de réformes bancaires visant la modernisation et l'initiation de nouveaux moyens de paiement», il rappelle, par la même occasion, que : «le service du paiement électronique (e-paiement) a été officiellement lancé en octobre 2016 en Algérie». A ce propos, il indique que notre pays :«comme tous les pays du monde, a bien avancé dans le processus de modernisation des moyens de paiement, mais qu'il reste en retard par rapport aux pays développés, par le fait des contraintes liées au développement de la monétique». Il cite, à ce titre : «un vide juridique en matière de réglementation concernant la monétique, un réseau de télécommunication sous-dimensionné par rapport aux besoins monétiques, des équipements et moyens restent encore insuffisants, en plus des problèmes de maintenance pour certains équipements, un manque de culture monétique et la méconnaissance de celle-ci de la part des consommateurs».

L'enseignant-chercheur Refafa Brahim évoque également : «un manque de confiance de la part de citoyen envers les banques et ces moyens de paiement» et les difficultés : «à manipuler les machines et les services électroniques dues à l'analphabétisme de la catégorie des plus âgés de la population». Selon lui, le développement de la monétique en Algérie exige la mise en place : «d'un cadre juridique et législatif compatible avec l'emploi de la monnaie électronique, de renforcer l'infrastructure du réseau de télécommunication bancaire, de forcer les opérateurs économiques à utiliser les moyens de paiement modernes, de travailler à sensibiliser les clients pour l'utilisation de la monnaie électronique et à réduire les frais de transaction monétique». En plus de l'intérêt à bénéficier des expériences des pays développés et même de ceux en voie de développement dans le domaine de la modernisation des modes de paiement, il estime nécessaire de : «varier les services modernes aux clients avec une efficacité plus élevée et un coût inférieur». Il s'agit également d'œuvrer, par la même

occasion : « à qualifier et à former en continu les travailleurs aux technologies modernes» ainsi qu'à : «influencer la culture du client en matière d'utilisation des moyens modernes de paiement en le convaincant de la qualité, de la sécurité et de la facilité d'utilisation».

Il est à souligner aussi que l'évolution de la monétique en Algérie est quelque peu ralentie par l'importance de l'activité économique informelle. La prépondérance de la culture du cash, la faiblesse du taux de bancarisation et du déploiement du réseau bancaire au niveau national en ce qui concerne le nombre d'agences par habitants, mais aussi par rapport au nombre des DAB et des TPE, tel que l'affirme Imed Chikh, enseignant, banquier-économiste, dans un article publié par le CADE (centre algérien de diplomatie économique).

En septembre 2020, la GIE monétique a recensé environ 3 369 892 de transactions depuis le lancement de l'e-paiement, en 2016. Des transactions rattachées en grande partie aux services de télécommunication. Le nombre de transactions en ligne, sur l'année 2020, a de loin dépassé celui enregistré durant les 4 années précédentes entre 2016 et 2019⁽¹⁾. Pourtant les moyens mis en place par les banques sont les mêmes qu'avant 2020. La tendance liée au paiement en ligne a été accélérée en cette période de crise sanitaire. D'ailleurs, cet état de fait témoigne de l'impact du COVID-19 sur le comportement du consommateur.

Cette crise pandémique a donc mis en lumière l'importance de la technologie au sein du système bancaire, à l'image des difficultés rencontrées par le consommateur algérien, en 2020, impactant le paiement des salaires, une activité commerciale atone, etc. Il apparaît évident que certaines problématiques inhérentes à cette crise sanitaire auraient pu être mieux gérées, si on avait atteint les objectifs escomptés en ce qui concerne le système de monétique.

1-<https://algeriancenter.com/limportance-de-la-monetique-et-des-tic-dans-lesdeveloppements-economique-et-bancaire-en-algerie>

Il est temps que la GIE monétique et la SATIM développent d'autres services tels que le porte-monnaie électronique et le paiement sans contact. L'évolution des moyens de paiement est bien engagée et son objectif est d'aller vers plus de digitalisation. Le développement des pratiques ainsi que des réseaux domestiques et internationaux sont indispensables à l'évolution du commerce en ligne. Le M-paiement (paiement mobile), qui s'effectue notamment par l'échange des unités de communication mobile, est une pratique qui pourrait largement se développer, en Algérie, à l'instar du Kenya, un pays où l'équivalent de 50% de la population n'utilise plus d'argent liquide.⁽¹⁾

Section 04 : Les opérateurs monétique en Algérie

La mise en place d'un système de paiement électronique efficient est une des priorités des pouvoirs publics Algériens. Elle fait partie des outils de modernisation du système bancaire, à l'instar du système de télé-compensation des instruments de paiement de masse.

1- Présentation de la SATIM :⁽²⁾

La SATIM est une entreprise commune (filiale) mise en place avec la collaboration des banques publiques, dont l'objectif principal est la mise en place d'un réseau monétique interbancaire dans le cadre de la modernisation des banques en Algérie.

SATIM, Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique, est :

➤ Une filiale de 08 Banques Algériennes : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA), créée en 1995 avec un statut de SPA, est une

1-<https://www.elmoudjahid.com/fr/economie/developpement-de-la-monetique-un-processus-au-ralenti-10171>

2-<https://www.elmoudjahid.com/fr/economie/developpement-de-la-monetique-un-processus-au-ralenti-10171>

filiale de huit banques commerciales algériennes au capital de 1.145.500.000 DA ;

➤ L'opérateur monétique interbancaire en Algérie, pour les cartes domestiques et dans un futur proche, internationales ;

➤ L'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de promotion des moyens de paiement par carte.

➤ SATIM réuni dix-sept (17) adhérents dans son réseau monétique interbancaire : 16 Banques dont 07 banques publiques et 09 banques privées ainsi que Algérie Poste.

➤ Les actionnaires de la SATIM sont les huit banques publiques déjà citées.

Tableau N°1 : Les actionnaires de la SATIM

Actionnaires	Nombre d'action	Les actions en (%)
BADR	36	13.74
BDL	36	13.74
BEA	36	13.74
BNA	36	13.74
CPA	36	13.74
CNEP	36	13.74
CNMA	36	13.74
ALBARAKA	10	3.82
TOTAL	262	100

Source : www.satim-dz.com

Que fait la SATIM ?

Les principales missions de SATIM sont :

- Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle, assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie.
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition.
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques.
- Personnalise les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces.
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes à savoir la maîtrise des technologies, l'automatisation des procédures, rapidité des transactions, etc....

2- L'activité et La structure de la SATIM :

Quel sont les structures et les principales activités de la SATIM ?

2-1- L'activité de la SATIM :

Les activités de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique SATIM se situent essentiellement sur trois (03) axes :

- Chèque : Depuis sa création, SATIM assure la prestation de personnalisation pour la majorité des établissements bancaires ;
- Le retrait par carte interbancaire CIB : En 1997, SATIM a lancé le retrait d'espèces à partir des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets de banque) en mettant en place le Réseau Monétique Interbancaire (RMI).

Dans ce cadre, SATIM assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/GAB, la personnalisation des cartes de retrait interbancaires « pour les

banques », la mise en place des Switch pour les membres ayant leur propres système d'autorisation. Plusieurs banques participent au Réseau Monétique Interbancaire de retrait d'espèces dont sept banques actionnaires de la SATIM (BNA, BDL, CPA, BADR, BEA, CNEP-Banque, CNMA) ainsi que d'autres institutions, on citera entre autre (Algérie – Poste, Société Générale Algérie, BNP Paribas El Djazair, Housingbank, AGB, Natixis, Fransa-Banque, HSBC, ABC, ARAB Bank et AL SALAM Banque).

Aujourd'hui les porteurs de différentes institutions financières peuvent effectuer des retraits d'espèces à travers 1250 Distributeurs Automatiques de Billets installés sur le territoire national.

➤ Le paiement par carte interbancaire CIB : Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse et constitue l'un des maillons important pour le développement du secteur bancaire.

➤ Ce projet d'envergure nationale répond aux standards internationaux en la matière. En plus de retrait, le client titulaire d'une carte domestique Interbancaire CIB peut régler ses achats de biens et de services, avec sa carte auprès des commerçants affiliés au Réseau Monétique Interbancaire et dotés d'un TPE.

2-2- La structure de la SATIM :

Le réseau SATIM est structuré comme suit :

- ✓ Un centre serveur back office.
- ✓ Un centre serveur front office.
- ✓ Un serveur de compensation.
- ✓ Une station de personnalisation de cartes.

3- Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-monétique):⁽¹⁾

3-1 Présentation de la gie-monétique

La création du Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique), en juin 2014, est venue appuyer cette démarche stratégique par la régulation du système monétique interbancaire et la définition des missions et des attributions de l'ensemble des acteurs de ce système.

Il est également en charge d'assurer l'interbancaire du système monétique et son interopérabilité avec des réseaux monétiques locaux ou internationaux.

Le GIE Monétique est composé de 19 membres adhérents dont 18 banques et Algérie Poste. La Banque d'Algérie y participe en tant que membre non adhérent pour s'assurer de la sécurité des systèmes et des moyens de paiement ainsi que de la production et de la pertinence des normes applicables en la matière, conformément à la réglementation en vigueur.

Le GIE Monétique pilote le système monétique par le biais des fonctions essentielles suivantes :

- ✓ La gestion des standards, spécifications et normes dans le secteur de la monétique.
- ✓ La définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle.
- ✓ La gestion de la plate-forme technique de routage.
- ✓ L'homologation.
- ✓ La gestion de la sécurité.

Il concrétise ainsi une transparence dans la définition des normes et des règles de l'activité monétique de façon à libérer les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique.

L'objectif étant de promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique.

1- www.satim-dz.com/ consulté le 15/09/2022

3-2- Les organes statutaires de la GIE-Monétique :⁽¹⁾

La GIE-Monétique est composée de :

3-2-1- L'assemblée générale :

L'assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres adhérents et non adhérents au GIE Monétique. Elle est compétente sur toute question relative au fonctionnement du Groupement à travers l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3-2-2- Le conseil de direction:

Le conseil de direction est composé de la Banque d'Algérie et d'un collège représentatif des membres pour un mandat de deux ans, tandis que sa présidence est confiée au président en exercice de l'ABEF (L'association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers).

Sa gestion est, quant à elle, assurée par un Administrateur-Directeur général.

Outre le conseil de direction, le GIE-monétique est structuré autour de cinq directions et trois pôles d'ingénierie.

Il s'agit des directions de certification et d'homologation, de sécurité, des études et développement, du réseau interbancaire et des affaires juridiques interbancaires en plus des pôles de la monétique, la sécurité et des affaires juridiques.

3-2-3- L'administrateur :

Le Groupement est dirigé par un Administrateur unique, personne physique, nommé par le Conseil de Direction. Il est chargé d'assurer la gestion du Groupement et dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission. L'administrateur est le représentant légal du Groupement vis-à-vis des tiers.

1 -<https://giemonetique.dz/> consulté le 17/09/2022

3-2-4- Le comité opérationnel :

Le Comité Opérationnel du Groupement est composé de onze (11) membres-adhérents et de la Banque d'Algérie. Les membres adhérents sont désignés par le Conseil de Direction.

Il est présidé par l'Administrateur et a pour mission de l'assister dans ses missions.

3-3- Les activités de la GIE-Monétique :⁽¹⁾

Quelle sont les principales activités de la GIE-Monétique ?

3-3-1- L'interbancaire monétique :

L'interbancaire est un système global mis en place par les banques, pour faciliter les paiements, retraits et autres opérations de leurs clients, quelle que soit la banque où ils détiennent un compte. Cela fait bien longtemps que les chèques sont acceptés par toutes, par le biais des Chambres de compensation. Au fil du temps, les virements ont été ajoutés, puis l'acceptation des cartes bancaires. Aujourd'hui, les DAB (distributeurs automatiques de billets) permettent de retirer des espèces dans n'importe quel distributeur, quel que soit le réseau bancaire du client.

Les cartes interbancaires émises par les membres du Groupement sont identifiées visuellement par le logo de l'interbancaire CIB.

Les points d'acceptation sont aussi identifiés par une signalétique correspondant au logo de l'interbancaire CIB.

L'interbancaire assure cinq fonctions essentielles:

- ✓ la certification monétique.
- ✓ la gestion des standards.
- ✓ les spécifications et normes dans le secteur de la monétique.
- ✓ la définition des produits bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle.

1- <https://digitalafricansummit.com/exposant/gie-monetique/>

- ✓ la gestion de la plate-forme technique de routage et la gestion de la sécurité.

A travers ces fonctions, le GIE-monétique "concrétise ainsi la transparence de la définition des normes et des règles de cette activité de façon à libérer les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique",

3-3-2- La régulation :

Dans le cadre de la mission de régulation, le GIE-Monétique :

- ✓ Gère la relation entre les membres adhérents.
- ✓ Édicte aux membres adhérents toutes règles, normes ou procédures à l'effet de cadrer l'activité monétique interbancaire.
- ✓ S'assure de leur respect par les membres adhérents.

3-3-3- La promotion :

Le GIE Monétique, engagé dans la promotion de la monétique interbancaire, consacre un pôle d'activité au développement des produits et services monétiques interbancaires. Dans ce cadre, une démarche projet est entreprise pour l'introduction des nouveaux produits et services monétiques répondant aux besoins multiples et variés des membres adhérents. Cette démarche consiste, pour chaque produit ou service, en :

- ✓ L'opportunité du produit ou du service.
- ✓ La définition des spécifications fonctionnelles.
- ✓ La définition des spécifications techniques.
- ✓ La promulgation de règles de fonctionnement.
- ✓ La définition des responsabilités et obligations des acteurs intervenants pour l'exploitation du produit ou du service.
- ✓ La planification de la mise en production en collaboration avec les acteurs de la monétique interbancaire.
- ✓ Le suivi et l'éventuelle mise à niveau du produit ou service.

3-3-4- La sécurité :

Le GIE Monétique joue un rôle stratégique dans la surveillance de l'activité monétique interbancaire. Il œuvre à l'amélioration continue des mécanismes sécuritaires basés sur les normes internationales et ce pour assurer et maintenir la confiance de tous les acteurs du système monétique interbancaire, notamment l'utilisateur final qu'il soit client porteur de carte ou commerçant accepteur.

Pour se faire, le GIE Monétique s'est doté d'outils divers, dont :

A. La charte de sécurité:

Des règles et normes de sécurité sont consignées dans une charte de sécurité du GIE Monétique qui est opposable à tous les acteurs du système monétique interbancaire et couvre les aspects techniques, organisationnels et réglementaires.

B. Le dispositif de lutte contre la fraude :

Le GIE Monétique investit ses efforts en la matière pour accompagner les acteurs du système monétique interbancaire dans la mise en œuvre des mécanismes de lutte contre la fraude monétique les plus adaptés et ce pour prévenir, contenir et traiter les actions de fraude.

C. La sécurité des moyens de paiement :

Le GIE Monétique se tient informé des dernières normes et règles de sécurité dans le domaine de la monétique et aux dernière évolutions technologiques en matière de sécurité pour choisir celles qui s'adaptent au mieux à l'écosystème monétique interbancaire national.

La norme adoptée au système monétique interbancaire est la norme EMV qui est une norme technique, élaborée conjointement par les organismes internationaux et qui définit l'interaction entre tous les moyens de paiement pour assurer l'intégrité et la sécurité des transactions.

D. La sécurité des cartes:

La carte de paiement émise utilise la technologie « Puce » qui héberge les paramètres de sécurité difficiles à lire et à reproduire telles que les clés cryptographiques et les certificats EMV.

Elle embarque plusieurs paramètres tels que les règles de gestion de risque définies par l'émetteur et propres à chaque client, une application de paiement interbancaire certifiée et d'autres informations d'authentification pour garantir l'authenticité de la carte lors d'une transaction monétique.

E. La sécurité des Terminaux de Paiement :

Les Terminaux de paiement (TPE) sont verrouillés pour n'accepter que la lecture sur puce. Ils offrent une facilité d'utilisation permettant au client d'introduire le code confidentiel à l'abri des regards en toute sécurité.

Un terminal de paiement ne peut être commercialisé que s'il est homologué par le GIE Monétique. L'application embarquée sur ces Terminaux est, elle aussi, certifiée.

F. La sécurité des automates bancaires :

Les automates bancaires sont munis de dispositifs pour protéger les données confidentielles du porteur lorsqu'elles sont introduites par celui-ci sur le clavier ou lorsque les données de la carte sont lues par le lecteur de l'automate.

Parmi ces dispositifs de sécurité nous citerons les mécanismes cryptographiques, l'anti-skimming, les caméras de surveillance et les miroirs de vigilance.

Un automate bancaire ne peut être connecté au réseau monétique interbancaire que s'il est homologué par le GIE Monétique.

G. La sécurité des Sites Web Marchands :

Le service de paiement sur internet par carte CIB, il est autorisé que sur les sites homologués par le GIE Monétique. Certaines exigences minimales de sécurité sont requises telles que le cryptage des échanges avec la plate-forme de paiement interbancaire et l'authentification par la méthode 3D-Secure.

Conclusion:

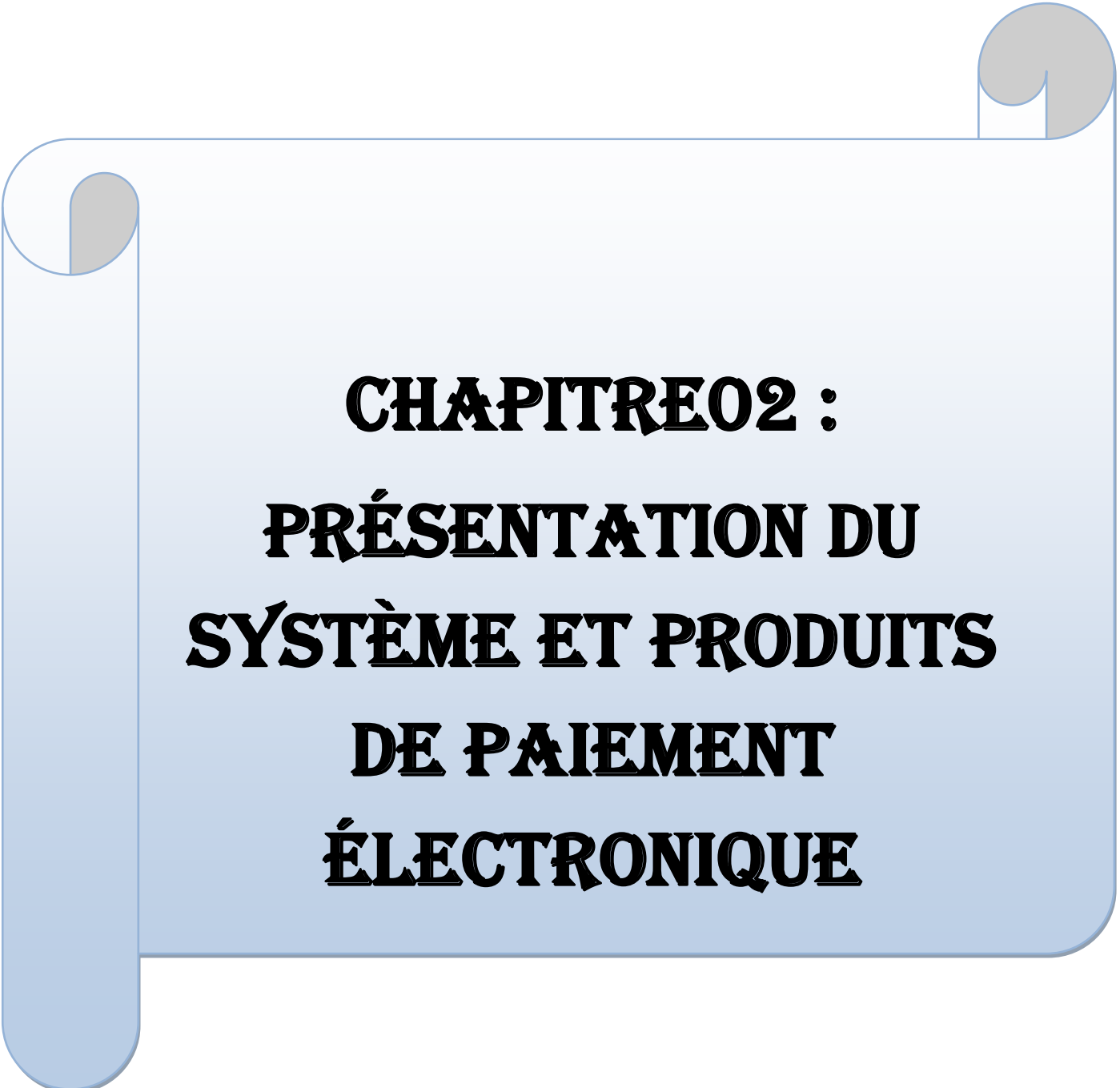
Les banques et les établissements financiers jouent un rôle fondamental dans le financement de l'économie, leur santé traduit celle de l'économie nationale. De même le système de paiement utilisé par ces établissements est considéré comme un indice important de l'évolution économique des pays, ce dernier est composé d'établissements financiers intermédiaires, de moyens de paiement, de procédures de paiement et de recouvrement.

C'est dans ce cadre que l'autorité monétaire et la profession bancaire conjuguent leurs efforts pour mettre en place un système de paiement automatisé. Il a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, en Algérie elle ne cesse de développer par le passage d'instruments traditionnels les espèces et le chèque vers des instruments modernes de types électronique comme les cartes bancaires même si elle a enregistré d'importants retards comparativement aux autres pays voisins marocains et tunisiens.

Les banques algériennes ont intérêt à s'adapter aux nouveaux produits et services en collaboration avec la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique (SATIM), organisme public de coordination et de gestion interbancaire. En mettant en place de nouvelles solutions monétiques et informatiques avec le lancement du projet de paiement et de retrait par carte interbancaire à partir plusieurs systèmes algérien. Le lancement de la monétique vise à accroître le taux de modernisation de la population et augmenter de ce fait, le niveau de bancarisation de l'économie, Ce mouvement de la dématérialisation des moyens de paiements a entraîné en outre une diversification de leurs activités, et une plus grande ouverture sur l'international dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

La carte interbancaire est le produit principal de la monétique, c'est une

carte qui permet le retrait et le paiement et aussi favoriser la fiabilité des transactions. De ce fait, cette migration des instruments de paiements permettra une meilleure consolidation de la bancarisation nationale.

A decorative graphic of a scroll with a light blue gradient and rounded corners. The scroll is partially unrolled at the top and bottom, with greyish-blue circular elements representing the rolled-up parts. The text is centered on the scroll.

CHAPITRE02 :
PRÉSENTATION DU
SYSTÈME ET PRODUITS
DE PAIEMENT
ÉLECTRONIQUE

Introduction :

Le paiement électronique fait partie de notre vie quotidienne depuis de nombreuses années déjà. Dans son sens restrictif, il fait une apparition qui engendre la naissance de divers mécanismes de paiement sur Internet. En effet, bien qu'elles doivent être prises avec une certaine réserve, les données et projections statistiques recueillies auprès de divers organismes prévoient unanimement une progression très importante du commerce électronique et de façon incidente, du paiement sur Internet.

Les systèmes de paiement constituent une pratique essentielle pour tout commerce et pour toute économie. Cependant, ils n'ont commencé à susciter de l'intérêt auprès des autorités de certains pays qu'après la crise financière des années 70s. « En effet, il a été mis en évidence que la vitesse de règlement des moyens de paiement était très importante et avait des implications majeures sur la stabilité et la liquidité de l'économie.»

A l'origine, simple support en plastique de l'identification d'un client, la carte est devenu de nos jours un produit de la vie courante et en même temps un concept sophistiqué dont peu d'utilisateurs sont à même de cerner tous les contours.

La liste des émetteurs de cartes s'allonge chaque jour : banques, grandes enseignes commerciales, fournisseurs de voyages ou de services les plus divers de la vie quotidienne, désormais nouveaux établissements de paiement non bancaire. Parallèlement, la liste des usages s'enrichit avec le commerce à distance et l'Internet fixe et mobile, a carte représentant la grosse majorité des règlements en ligne.

Dans le cadre du paiement d'une somme d'argent, le paiement électronique comporte une définition large et une définition restrictive.

Chapitre 02 : Présentation du système et produit de paiement électronique

Au sens large, le paiement électronique correspond à tout paiement d'une somme impliquant le recours à des mécanismes électroniques. Dans son sens restrictif, le paiement électronique réfère uniquement au paiement ne nécessitant plus le recours à un contact direct entre les personnes physiques. C'est à cette deuxième définition que nous nous rattachons.

Certains ont vu dans le paiement électronique une révolution du paiement ou des mécanismes de paiement. Or, le paiement électronique n'est en soi que le résultat inéluctable d'une évolution technologique constante, laquelle s'est accentuée au cours des dernières années dans le cadre de la croissance explosive du réseau Internet. Néanmoins, il garde à l'esprit qu'aucun des mécanismes de paiement traditionnels, qui comportent chacun leur lot de particularités, n'est parfaitement adapté à une utilisation dans l'environnement le cyberspace. Dans ce présent chapitre nous présentons le système de paiement électronique et différents caractéristiques et mécanismes de paiement électronique.

Section 01 : Le système de paiement électronique

1- Le système monétique et de paiement électronique :

Un système de paiement est un ensemble d'éléments matériels ou logiciels, normatifs, passifs ou actifs reliés entre eux par des liens intrinsèques, autour d'un noyau, et dans un but fini. Un système monétique est composé d'une part des clients et d'autre part des commerçants.

Les banques quant à elles jouent le rôle d'intermédiaire dans l'enregistrement et l'exécutions des transactions en numéraire. La nouveauté entre autre, dans le système monétique, c'est que, la monnaie fiduciaire a été remplacée par la monnaie électronique avec pour conséquence l'apparition des

nouveaux acteurs, des nouvelles règles de conduite d'opération et des nouveaux équipements.⁽¹⁾

2- L'historique du système du paiement électronique :

Les premières cartes bancaires sont apparues sous forme de cartes de crédit. Elles avaient un usage très limité et étaient généralement des projets pilotes lancés par des banques.

Une autre apparition de cartes de crédit fut la carte « Diners Club ».

Elle est apparue aux Etats-Unis en 1950 et a été inventée par le fondateur du Club de Diners, Frank McNamara. Le but de la carte était de payer les factures de restaurant. Un client pouvait manger sans numéraire dans n'importe quel restaurant qui accepterait les cartes de crédit Diners 'Club. Diners 'Club payait ensuite le restaurant et le titulaire de la carte de crédit remboursaient Diners' Club.

En 1958, « American Express » lance sa première carte de crédit et quelques semaines plus tard, Bank of America lance la Bank Americard (de nos jours Visa). « La clientèle visée était les hommes d'affaires et les vendeurs ambulants pour qu'ils l'utilisent lors de leurs déplacements. » Dans les années 1960, ces cartes de crédit étaient promues comme un moyen de gain de temps plutôt qu'une forme de crédit, American Express, Visa et MasterCard allaient devenir par la suite d'énormes acteurs qui domineront cette industrie.

Le paiement par carte n'a depuis cessé d'évoluer, de croître, de se développer et de s'étendre à des régions de plus en plus éloignées jusqu'à nous offrir les cartes internationales que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons établi une chronologie d'événements importants ayant marqué cette industrie.⁽²⁾

Voici quelques dates importantes dans l'histoire de la monétique :

1- MOUSTAFA Sherif et AHMED, op. Cit, p 46.

2 - GUÉTIN Philippe, Rapport sur la Monétique et les Transactions électroniques Sécurisées en Basse Normandie, Décembre 2003, p53.

A. La naissance de la carte de paiement :

Voici quelques années marquantes de la naissance et l'évolution des cartes de paiement :

- 1914 – Western Union – support d'identification
- 1914 – 1950 : identification associée à un crédit
- 1950 – Diners'Club : carte de paiement
- 1951 – Franklin National Bank : carte bancaire de crédit
- 1953 – Cartes bancaires de débit
- 1957 – Naissance de Bank Americard (future Visa)
- 1958 – Naissance de la carte American Express
- Années 1960 – Naissance des cartes de crédit privées Cetelem, Sofinco, Cofinoga Années 1960 – Naissance en Suède de l'Eurocard.

B. L'ère de la puce :

- 1982 – La carte téléphonique à puce
- 1989 – La carte à crypto processeur
- 1994 – Le porte-monnaie électronique
- 1997 – La carte sans contact
- 2001 – La carte téléphonique virtuelle
- 2004 – Premières cartes bancaires sans contact.

C. La naissance des grands réseaux :

- 1965 – En Belgique, premiers DAB par la Générale de Banque (actuelle BNP Paribas Fortis)
- 1967 – Naissance de Interbank (futur MasterCard)
- 1967 – Naissance de Charge Master 1967 – Naissance des cartes de banque (garantie de chèques)
- 1967 – Naissance de la Carte Bleue
- 1967 – Premiers DAB au Japon
- 1968 – Naissance d'Eurochèque

- 1968 – Accords Interbank et Charge Master qui deviendront Mastercard.
- 1977 – Naissance de Visa.
- 1978 – Naissance des cartes cobrandées.
- 1978 – Naissance de Visa Europe à Londres.
- 1979 – Naissance de Mastercard.
- A partir de 1980 – La piste magnétique se généralise.⁽¹⁾

3- Les formes de paiement électronique :

De manière générale, un système de paiement est un « ensemble d'instruments, de procédures bancaires, d'infrastructures, d'établissements, de conventions et de lois destinés à assurer la circulation de la monnaie.⁽²⁾

Plusieurs critères pour classifier l'ensemble des moyens de paiement déjà existants :

➤ **Classification par volume**

Cette première classification consiste à distinguer les systèmes de règlement et de compensation selon le volume des opérations traitées. Il existe deux types :

-Systèmes de paiement par « gros montant »: ce sont des mécanismes conçus pour traiter des transactions ayant des valeurs élevées telles que les titres et les opérations de change.

- Systèmes de paiement de « masse » : ce sont des systèmes conçus pour traiter des transactions ayant des valeurs faibles, mais à forte répétition, telles que les chèques, les virements bancaires...etc.⁽³⁾

➤ **Classification par nature de l'instrument :**

Cette classification a pour objectif de déterminer la nature du support utilisé par un moyen de paiement.

1- C. dragon et autres, les moyens de paiement, édition Banque, 1997, p 25. Ibid.

2- C. dragon et autres, op. Cit, p 26

3- SHERIF Mostafa Hachem. Paiements électroniques sécurisés. PPUR, 2007. P.50

- Instruments de paiement corporels : sont des moyens de paiement matérialisés, souvent sous forme de papier imprimé avec une valeur faciale tel que les pièces et les billets de banque.
- Instruments de paiement incorporels : sont des moyens de paiement partiellement matérialisés tel que la monnaie scripturale ou électronique.⁽¹⁾

➤ **Classification par « marché »**

Cette classification consiste à répartir les moyens de paiement selon le marché pour lequel ils sont destinés.

Le paiement électronique s'effectue par plusieurs formes, qui sont :⁽²⁾

3-1-Les TPE

Lecteur de carte de paiement situé à côté des caisses dans un point de vente. Il autorise la lecture de la piste magnétique et/ou de la puce électronique identifiant la carte. Il est en principe accompagné d'un clavier simplifié pour permettre à l'acheteur d'introduire son code confidentiel, autorisant ainsi l'enregistrement du montant de ses achats et une vérification télématique de la validité de sa carte. Des versions autonomes portatives sont également commercialisées pour faciliter leur utilisation.

A côté des moyens traditionnels de paiement, (billet de banque, le chèque postal...) apparaissent de nouveaux moyens de règlement qui sont les cartes à mémoire.

L'histoire de la carte mémoire a commencé en 1974 en France, lorsque l'inventeur ROLAND MORENO a déposé son premier brevet. La première application de la carte mémoire a eu lieu en 1986 aux USA.

1- JEANNE, Dancette et Christoph RETHORE. « Dictionnaire analytique de la distribution », Edition les presses de l'université de Montréal, 2000,

2 - Sophie Brana, Michel Cazals. (2006), « La monnaie », 2eme édition Dunod, Paris, p18

3-2- Les cartes de crédit

Cartes de retrait Comme leur nom l'indique, elles sont utilisées exclusivement pour le retrait d'espèces dans les DAB du réseau de la banque ou l'établissement qui les a remis ou ceux adhérents au réseau. Les cartes de retrait permettent, en fait, de se succéder aux opérations accomplies à l'intérieur du guichet de la banque. Certaines d'entre-elles ne peuvent être utilisées que dans les distributeurs de l'établissement teneur de comptes, d'autre permettent des retraits dans l'ensemble des distributeurs: le plus utilisé mais le plus cher, comme OpenMarket, CyberCash.

3-3- Le porte-monnaie électronique (PME)

Le porte-monnaie électronique (PME) est un moyen de paiement qui a pour support une carte plastique contenant une puce pré-payée par exemple à propos du paiement des communications téléphoniques ou de l'accès à l'internet. Moyennant paiement d'une somme d'argent, l'émetteur (un établissement de crédit) charge sur le PME du titulaire des unités électroniques qui s'y trouvent stockées. Le titulaire initie le paiement en transférant ces unités de son PME au système informatique du bénéficiaire, commerçant fournisseur de biens ou services. Ce dernier réclame à l'émetteur une somme correspondant au nombre d'unités qui lui ont été transmises.

3-4- Le porte-monnaie virtuel (PMV)

Le porte-monnaie virtuel (PMV) est un système fort voisin du porte-monnaie électronique. Il s'en distingue par le support des unités monétaires qui n'est plus une carte mais une mémoire d'ordinateur et les unités passent d'une mémoire à une autre par l'internet.

Quel que soit le support de stockage (carte ou mémoire d'ordinateur), il convient.

3-5- Les jetons électroniques

On parle de « jetons électroniques » ou d'« e-monnaie » à propos de supports électroniques d'unités monétaires, porte-monnaie électronique ou virtuel, qui se distinguent des précédents en ce sens que les unités peuvent être immédiatement réutilisées sans passage obligé par un compte bancaire. L'innovation est considérable puisque tels des pièces ou des billets de banque, cette e-monnaie circule de façon anonyme.

3-6- La carte de retrait (Debitcards)

Cette carte permet le retrait d'espèces auprès d'un automate : distributeur automatique de billets (DAB) ou guichet automatique de banque (GAB) La carte de retrait n'est donc pas un instrument de paiement mais effectue un service de caisse.

3-7- La carte de paiement (Créditcards)

Elle permet de régler le créancier en débitant le compte du titulaire de la carte et en créditant celui du créancier. Suivant le cas, le paiement fera intervenir deux ou trois personnes. Ces cartes se répartissent en cartes de débit et cartes accréditives. Les premières, sont émises par le banquier et participent du fonctionnement du compte bancaire. Les secondes, sont émises par des établissements de crédit en l'occurrence des sociétés financières qui ne gèrent pas le compte bancaire du titulaire. Dans ce cas, la société émettrice règle les factures du titulaire de la carte qui l'a rembourse, par la suite, par chèque ou par prélèvement automatique sur son compte bancaire.

Ces produits peuvent être comparés suivant certains critères, comme :

- ✓ Type d'inscription.
- ✓ Nécessité d'un intermédiaire.
- ✓ Provenance de l'argent (type du paiement)
- ✓ Nécessité d'un logiciel spécifique.
- ✓ Importance du paiement.

- ✓ Rapidité du paiement.

Toutes les cartes bancaires contiennent les informations suivantes :

- **Numéro de la carte bancaire** : Numéro unique à 16 chiffres qui identifie la banque émettrice et le porteur de carte. Ce numéro est associé généralement à un compte bancaire.

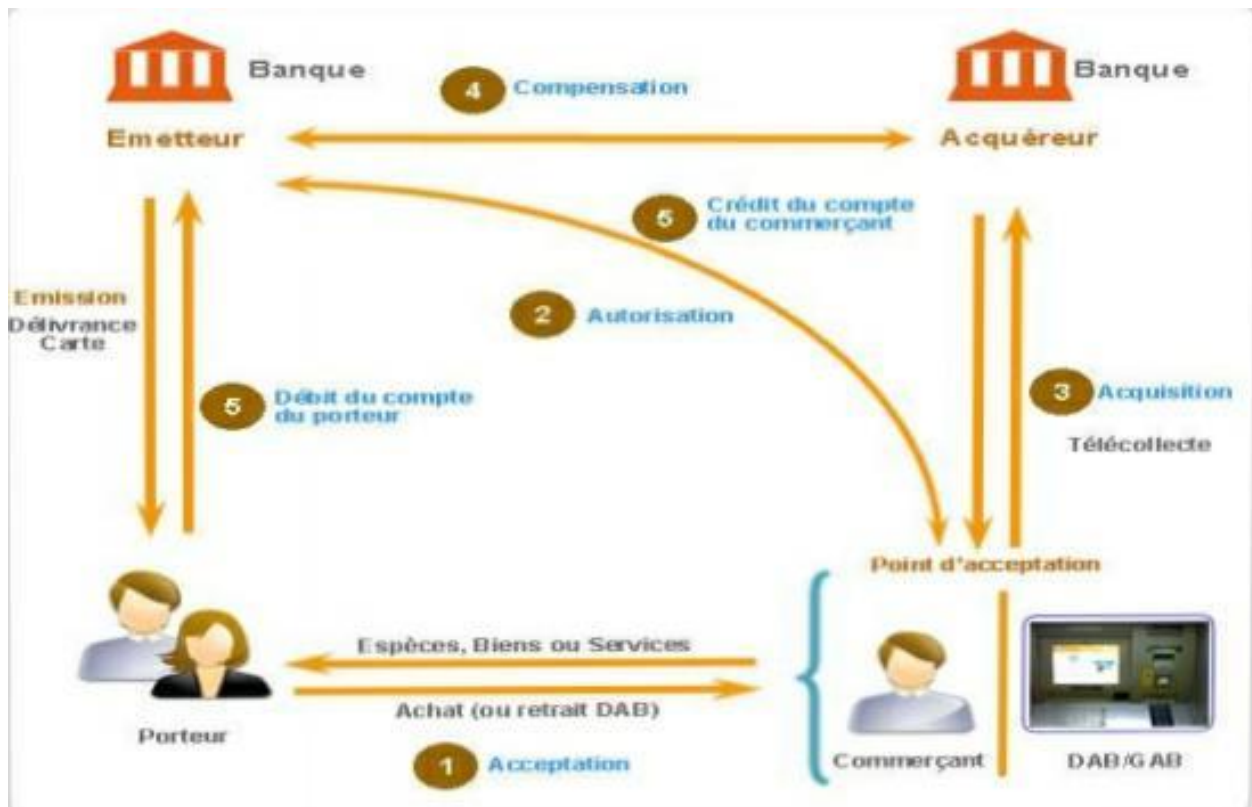
- **La date de fin de validité** : Elle détermine la date à partir de laquelle la carte ne sera plus valide.

- **Cryptogramme visuel** : Appelé aussi le code de sécurité, il est utilisé pour les achats sur internet afin de vérifier que le consommateur a bien la carte en sa possession.

- **La bande magnétique** : Sauvegarde les informations financières du client, le type de compte bancaire associé et le type de transaction qu'il est autorisé à effectuer.

- **Puce électronique** : Contient des programmes informatiques et des mécanismes de sécurité qui chiffrent les données lors de leur transmission sur le réseau.

Figure N°01 : Le circuit de la transaction monétique



Source : https://www.satim-dz.com/?to=detail&id_cat=24&id_article=32

A partir du schéma précédent, on peut noter que les transactions bancaires à l'aide des cartes de paiement magnétique demandent toute une série d'opération et d'intervenants, et cela pour la sécurité des opérations contre les piratages et vols.

Processus d'une transaction monétique se déroule par les étapes suivantes :

- Introduction de la carte dans le terminal par le porteur (DAB, TPE).
- Demande d'autorisation à l'émetteur. Réponse à la demande d'autorisation.
- Collecte de la transaction par l'acquéreur.
- Présentation par l'acquéreur de la transaction en compensation.
- Débit du compte du porteur et crédit du compte de l'acceptant.

Section 02 : Présentation des moyens de paiement électronique

1- Définition et perspective du paiement électronique :

Dans le cadre du paiement d'une somme d'argent, le paiement électronique comporte une définition large et une définition restrictive.

Au sens large, le paiement électronique correspond à tout paiement d'une somme impliquant le recours à des mécanismes électroniques. Dans son sens restrictif, le paiement électronique réfère uniquement au paiement ne nécessitant plus le recours à un contact direct entre les personnes physiques. C'est à cette deuxième définition que nous nous rattachons.

Certains ont vu dans le paiement électronique une révolution du paiement ou des mécanismes de paiement. Or, le paiement électronique n'est en soi que le résultat inéluctable d'une évolution technologique constante, laquelle s'est accentuée au cours des dernières années dans le cadre de la croissance explosive du réseau Internet. Néanmoins, il garde à l'esprit qu'aucun des mécanismes de paiement traditionnels, qui comportent chacun leur lot de particularités, n'est parfaitement adapté à une utilisation dans l'environnement de la cyberspace. La carte bancaire, le virement, le prélèvement, le paiement par mobile sont ainsi proposés par les banques dans le cadre de réseaux ou de systèmes «interbancaires». Ces moyens de paiement ne remettent pas en cause le rôle des banques dans les opérations de paiement. Ils permettent de transférer de la monnaie scripturale ayant cours légal d'un compte de dépôt à un autre. La logique de ces dispositifs de paiement est celle de la monnaie scripturale qui désigne les soldes créditeurs des agents non financiers, disponibles à vue et donc immédiatement transférables. Cette forme de monnaie est traditionnellement utilisable par chèque, virement et carte bancaire. L'intermédiaire doit pouvoir à tout moment assurer la conversion du dépôt en monnaie fiduciaire (liquidité). Le risque d'illiquidité désigne la probabilité qu'un intermédiaire soit dans

l'incapacité de convertir la monnaie scripturale de ses déposants en monnaie fiduciaire lorsque ces derniers en font la demande. La présence d'un risque d'illiquidité nécessite la mise en place de règles de supervision des activités des acteurs proposant des services de paiement (les règles prudentielles).⁽¹⁾

2-Les principaux moyens de paiement électroniques :

2-1- la carte bancaire :⁽²⁾

La carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé (hors espèces). Elle permet de régler ses achats chez les commerçants ou sur internet et de retirer des espèces dans les distributeurs de billets. Il existe de nombreux types de cartes.

Une carte bancaire à une fonctionnalité de base simple elle permet à son utilisateur d'effectuer des paiements et des retraits. Une carte bancaire est remise à son titulaire par un établissement de crédit ou de paiement. Il peut concrètement s'agir d'une banque traditionnelle ou d'une banque en ligne ou encore d'un établissement agréé.

Comme le rappelle Assurance Banque Épargne Info Service, son utilisation est encadrée par un contrat-cadre de services de paiement, obligatoire pour toute ouverture d'un compte par un particulier auprès d'un établissement de paiement, ou bien par la convention de compte de dépôt. Une carte bancaire est donc rattachée au compte courant de son propriétaire – individuel ou joint – et peut s'accompagner de multiples services complémentaires : l'assistance et l'assurance.

Quels sont les différents types de cartes bancaires ?

Type de carte bancaire:

Au même titre que le chéquier, la carte bancaire est un moyen de paiement du quotidien, quasiment indispensable dans la vie du consommateur contemporain. Au total, il existe six grands types de cartes bancaires.

1-<http://lthoumyre.chez.com/uni/doc/19991020.htm>

2- <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-prelevement-automatique-3523.php>

2-1-1-Les cartes de retraits:

L'utilisation de ces cartes bancaires est strictement limitée au retrait d'espèce dans des automates. Dans certains cas, elles ne fonctionnent qu'avec les appareils de la banque émettrice de la carte. Les cartes de retraits sont souvent à destination des jeunes, puisqu'elles permettent un contrôle absolu sur les dépenses.

2-1-2-Les cartes de débit ou cartes de paiement:

Les cartes de débit – à débit immédiat, à autorisation systématique ou à débit différé – sont celles dont on se sert dans la vie de tous les jours. Dans le langage courant, on s'y réfère généralement en utilisant le terme « cartes bleues».

Elles permettent au titulaire d'effectuer des opérations quotidiennes, alimentées par son compte en banque. Il peut donc s'agir de faire des achats dans un magasin, en ligne ou de retirer de l'argent au distributeur.

Figure N°02: Descriptif d'une carte bancaire



Source : www.satim.dz

2-1-3-Les cartes de crédit:

Les cartes de crédit permettent de procéder à des paiements ou des retraits grâce à un crédit préalablement mis en place avec l'établissement bancaire émetteur de la carte. Les opérations sont alimentées par ce crédit, parfois renouvelable, et non pas directement enregistrées sur le débit du compte courant. Le taux du crédit est fixé à la signature du contrat.

2-1-4-Les cartes commerciales, ou cartes professionnelles:

Il s'agit de cartes strictement utilisées pour les frais professionnels. Elles sont alimentées grâce au compte de l'établissement privé ou public – ou, dans certains cas, celui d'une personne physique, comme un travailleur indépendant. Le débit s'effectue donc sur le compte professionnel.

2-1-5-Les cartes prépayées:

En ce qui concerne les cartes prépayées, on les trouve partout, et en particulier dans les grandes surfaces. Il s'agit de cartes avec une somme à dépenser prédéterminée et donc, limitée. Les cartes prépayées sont couramment appelées «cartes rechargeables» ou « cartes cadeaux » dans les grandes surfaces. Les plafonds de retrait des cartes prépayées sont généralement bas, mais variables en fonction des offres. Néanmoins, ces cartes peuvent être rechargées régulièrement.

2-1-6-Les cartes virtuelles:

Les cartes de paiement virtuelles, aussi appelées e-Carte-Bleue, ont essentiellement été créées pour payer facilement en ligne. Il s'agit d'un service de paiement totalement dématérialisé. À ce jour, toutes les banques ne proposent pas encore les cartes bancaires virtuelles, mais leur usage se démocratise progressivement.

Fonctionnement de la carte bancaire au quotidien :

Comment fonctionne une carte bancaire :

Le fonctionnement d'une carte bancaire est simple, elle sert au paiement ou au retrait d'argent dans la vie de tous les jours. Son propriétaire dispose d'un code secret de quatre chiffres, strictement associé à sa carte et communiqué par la banque lors de son envoi. Lorsque l'on souhaite retirer de l'argent dans un distributeur automatique (DAB) ou payer en magasin, il suffit ainsi de valider l'opération en entrant ce code secret. Depuis plusieurs années, il est également possible de régler sans contact avec les cartes équipées de cette option. Le montant autorisé du paiement sans contact varie en fonction des banques, car ce sont elles qui fixent le plafond du montant cumulé d'achats sans contact, par jour, par semaine ou par mois. Évidemment, il est aussi indispensable que le terminal du vendeur accepte le paiement sans contact pour qu'il fonctionne. Enfin, lors d'un paiement en ligne, le procédé est légèrement différent. Ici, le titulaire devra renseigner les informations relatives à sa carte bancaire, à savoir : le numéro de la carte, le cryptogramme visuel et le code de sécurité – de trois chiffres, se trouvant au dos. La durée de validité d'une carte bancaire oscille entre 2 ans et 3 ans selon les banques. La banque vous informe par courrier du renouvellement imminent de votre carte bancaire, dans le mois qui précède la date de caducité. Le contrat de votre carte bancaire est reconduit tacitement sauf opposition explicite. La nouvelle carte bancaire est disponible soit au guichet de l'agence ou peut être envoyée par courrier. Un premier retrait dans un distributeur automatique est indispensable pour activer la carte bancaire.

2-2 Le virements :⁽¹⁾

Lorsque vous devez envoyer de l'argent rapidement, les virements bancaires sont un excellent choix.

Connus pour être fiables, rapides et efficaces, les virements électroniques permettent de transférer des fonds rapidement. Ils sont souvent le choix préféré pour de nombreux types d'achats, simplement parce qu'ils garantissent que les fonds nécessaires seront disponibles pour le destinataire le plus rapidement possible.

Les virements électroniques sont l'une des nombreuses méthodes de paiement électronique. Examinons de plus près le fonctionnement du virement bancaire.

Qu'est-ce qu'un virement bancaire?

La première chose que vous devez savoir est qu'un virement bancaire est un transfert électronique de fonds. Habituellement, si quelqu'un demande un virement bancaire, il recherche l'une des quelques choses. Un virement bancaire implique qu'une banque nationale envoie un virement à une autre banque. Les virements de fonds transitoires utilisent un réseau au sein du secteur bancaire pour passer d'une banque à une autre.

Les virements électroniques peuvent également inclure d'autres types de transferts, comme l'envoi d'argent des États-Unis à des citoyens internationaux par le biais de transferts de fonds. Les virements internationaux permettent d'envoyer de l'argent dans différentes régions du monde. Les coopératives de crédit, les banques et autres sociétés de services financiers peuvent également agir en tant que fournisseur de transfert d'argent dans de telles situations. C'est pourquoi il est important de s'assurer que vous comprenez ce qu'une personne demande vraiment si elle demande un virement bancaire. Les banques effectuent

1-<https://moneytransfers.com/fr/virements-electroniques>

des virements électroniques nationaux vers des emplacements qui existent dans le même environnement financier ou la même zone.

Lors de l'envoi de fonds vers des emplacements dans d'autres pays, des virements internationaux sont requis. La différence entre les deux types de virements aura une incidence sur le nombre de frais pris en charge par les banques et sur le temps nécessaire pour effectuer le transfert.

Dans quoi est nécessaire un virement bancaire ?

Pour la plupart des gens, les plus gros risques liés à l'utilisation des virements électroniques résident dans l'envoi de fonds. Lorsque vous envoyez un virement bancaire, l'argent passe d'une banque à l'autre, puis vers le compte du destinataire. Aux États-Unis, les deux parties au virement auront besoin de leur propre numéro de banque et de compte bancaire. Vous avez également besoin d'une adresse physique où les personnes peuvent être trouvées.

Un manque d'anonymat avec le système aide à réduire le risque de fraude et d'activité criminelle. Si vous virez de l'argent à un étranger par l'intermédiaire d'une entreprise qui paie le produit en espèces, comme avec les services Western Union, il peut être plus difficile de déterminer qui a fini avec l'argent. Quelqu'un avec une fausse pièce d'identité peut finir par récupérer l'affaire.

Pour les transactions interbancaires, vous aurez besoin de format comme :

- Le nom complet du destinataire
- Les conditions générales du service de transfert
- Le numéro de téléphone complet du destinataire
- Le nom du compte bancaire du destinataire
- Votre nom et numéro de téléphone complet

En général, vous pourrez remplir tout cela avec votre compte bancaire ou en ligne. Vous aurez besoin des deux numéros d'acheminement pour la banque émettrice et réceptrice. Le numéro ABA pour les titulaires de compte aux États-

Unis est généralement imprimé au bas des chèques, cela permet d'identifier l'institution financière à partir des fonds envoyés.

2-3 Le prélèvement :⁽¹⁾

Le prélèvement est une autorisation donnée par le titulaire d'un compte de retirer un certain montant, pour le verser sur le compte d'un tiers. La plupart des prélèvements sont aujourd'hui automatiques. Le montant autorisé n'est pas limité, et les banques sont tenues de l'exécuter à la date prévue. Les frais sont répartis entre les deux banques (émettrice et réceptrice), et refacturés à leurs clients respectifs.

Le prélèvement automatique qualifie un seul mandat donné à un banquier, qui sera exécuté ensuite de manière récurrente, le plus souvent mensuellement. Son montant peut légèrement varier d'un prélèvement à un autre, par exemple pour les charges d'un loyer.

Le prélèvement automatique permet de payer ses impôts mensualisés, la location d'un appartement, un abonnement à des médias ou à des fournisseurs d'accès à internet, la pension d'un enfant étudiant, ou de faire un don régulier à des parents âgés.

En Europe, le prélèvement automatique est normalisé sous l'appellation SDD (SEPA Débit Direct). Il permet d'autoriser des prélèvements entre banques de nationalités différentes.

2-4 le paiement par mobile :

Définition du paiement mobile :

Le paiement mobile est une forme de paiement qui peut être réalisé depuis n'importe quel endroit à partir du moment où l'on dispose du matériel et de l'application nécessaires, et bien sûr d'un accès à Internet.

Il est désormais possible grâce à ce type de technologie de se passer des lecteurs de carte traditionnels, c'est-à-dire de ces terminaux volumineux qui

1- <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-prelevement-automatique-3523.php>

devaient obligatoirement être connectés à une ligne téléphonique fixe pour fonctionner. Le paiement mobile vous permet d'encaisser un paiement même en dehors de votre lieu de vente habituel fonctionne 24h/24, 7j/7 utilise un appareil mobile, comme un lecteur de carte pour smartphone, à la place des terminaux classiques est autorisé et effectué grâce à une transmission de données sur Internet qui peut se faire sans ADSL : la 3G ou 4G suffisent est mis en place rapidement sans formalités administratives compliquées et ne nécessite pas un compte professionnel vous évite de vous déplacer avec des sommes d'argent liquide trop importantes.⁽¹⁾

Quels sont les types de paiements mobiles disponibles ?

De nos jours, les possibilités de paiement mobile sont très nombreuses et les nouveautés ne cessent d'apparaître. Voici quelques-unes d'entre elles :

Lecteurs de cartes bancaires pour smartphone qui remplace les terminaux classiques

Paiement en ligne grâce à des applications ou des sites, comme PayPal etc.
Paiement sans contact (NFC) comme avec Android Pay, Apple Pay et bientôt Samsung Pay

C'est un secteur en pleine effervescence et les fintech, les entreprises qui marient finance et technologie, n'ont pas fini de nous surprendre.

Le paiement mobile est-il fiable ?

C'est sa simplicité qui fait que de nombreuses personnes doutent de sa fiabilité et de sa sûreté. Cela semble tellement simple, trop simple ...

Cependant, il faut garder en tête que ces nouveaux moyens de paiement, qui utilisent des cartes bancaires, n'auraient jamais pu être mis en place sans le concours des grands opérateurs comme Visa et Mastercard, qui ne les auraient jamais validés s'il n'avaient été jugés fiables.

1- <https://fr.mobiletransaction.org/le-paiement-mobile/>

En effet, les opérateurs de carte bancaire sont les premiers à subir les préjudices causés par les fraudes, en raison des dommages immatériels causés à leur image de marque, mais surtout en raison des coûts juridiques élevés générés par les contestations et les demandes de remboursement.

Bien évidemment, des problèmes peuvent survenir et des hackers peuvent de temps à autre infiltrer les systèmes et dérober des codes ou d'autres informations confidentielles concernant les clients et les vendeurs. Cependant, ce type de crime virtuel ne se produit pas seulement avec les paiements mobiles, c'est l'ensemble du système bancaire qui doit y faire face.

Section 03 : Caractéristiques et mécanismes de paiement électronique

A) Les caractéristiques au paiement électronique : ⁽¹⁾

Les mécanismes de paiement doivent satisfaire à diverses caractéristiques s'ils veulent, d'un côté se voir accepter du public, et de l'autre, être reconnus par les autorités législatives ou judiciaires. Ces caractéristiques se divisent en deux grandes catégories, soit les caractéristiques d'ordre pratique et les caractéristiques d'ordre légal que nous examinerons successivement.

1- Caractéristiques d'ordre pratique :

Les caractéristiques d'ordre pratique constituent la première barrière à la reconnaissance d'un mécanisme de paiement.

1-1- Caractéristiques d'utilisation :

Les premières caractéristiques ont trait à l'utilisation de ces mécanismes. On note d'abord l'importance de l'acceptation globale du mécanisme. Cette acceptation globale prend une importance particulière notamment dans une perspective d'internationalisation des échanges, laquelle est inhérente à Internet.

1- <http://lthoumyre.chez.com/uni/doc/19991020.htm>

Dans cet état d'esprit, certains auteurs parleront de compatibilité des systèmes, d'autres de standardisation. Il n'en demeure pas moins que l'acceptation large et étendue du mécanisme de paiement est essentielle pour assurer sa viabilité comme c'est le cas d'ailleurs des mécanismes de paiement traditionnels.

Le coût de la transaction est une autre caractéristique d'utilisation importante. En effet, les coûts d'utilisation d'un mécanisme de paiement doivent être proportionnels à la valeur de l'objet de la transaction. On peut difficilement concilier des frais de transaction importants avec de petites transactions impliquant des sommes de moins d'un dollar. Or, le réseau Internet donne précisément ouverture à un marché d'une vaste étendue, tant au niveau du choix que de la valeur des objets.

Certains mécanismes de paiement ont d'ailleurs ciblé ces catégories de transactions de petites transactions nécessitent alors le recours à ce qu'il convient d'appeler “ des mécanismes de micro-paiement ” (transactions variant de 0,01 \$ à 10 \$). Certains auteurs parlent même de l'introduction de mécanismes de nano-paiement dans le cas de transactions impliquant des sommes inférieures à 0,01 \$. La solution est soit le paiement de chacune d'entre elles ou encore le regroupement des transactions jusqu'à l'atteinte d'un seuil acceptable pour procéder.

La flexibilité du système constitue la troisième caractéristique d'utilisation. Celle-ci signifie que le mécanisme de paiement est en mesure de répondre aux divers besoins et n'est pas rattaché à un site ou à une catégorie déterminée de transaction.

1-2- Caractéristiques de convivialité

En plus des caractéristiques d'utilisation, certaines caractéristiques de convivialité doivent se retrouver dans les mécanismes de paiement sur Internet. La disponibilité du système est une caractéristique qui doit être présente en tout temps. Encore une fois, dans le contexte de transactions internationales, les consommateurs s'attendent à une disponibilité du système en tout temps, et ce, de façon ininterrompue.

Il est essentiel que le mécanisme de paiement permette la division des unités servant au paiement de la transaction. Cette caractéristique de divisibilité se rattache de façon incidente au coût de la transaction mentionné précédemment et a pour but de permettre le paiement de transactions de plus faibles valeurs.

Finalement la facilité d'utilisation est la caractéristique de convivialité par excellence. Elle sera à elle seule déterminante en regard de l'acceptation par les consommateurs. Son importance est soulignée par le fait que 90 % de la population internaute estime que les mécanismes de paiement sur Internet sont difficiles d'utilisation.

2- Caractéristiques d'ordre légal

Les caractéristiques d'ordre légal du paiement électronique sont multiples. Nous les avons regroupées sous trois thèmes, soit les caractéristiques de sécurité, les caractéristiques de confidentialité et finalement les modalités du paiement électronique.

2-1- L'aspect sécuritaire

La question de sécurité est celle à laquelle les internautes sont les plus sensibles. Parler de sécurité sur Internet semble cependant illusoire et même antinomique puisque la caractéristique originale du réseau est le fait qu'il s'agisse d'un réseau ouvert.

C'est pourquoi la sécurité sur Internet réfère automatiquement au cryptage des données. L'inquiétude en matière de sécurité est néanmoins justifiée même

s'il est question de cryptographie puisque aucun système cryptographique ne peut être considéré inviolable. En effet, il est important de garder à l'esprit qu'aucun système d'encryptage n'est infaillible. Tout comme des documents de papiers peuvent être forgés ou de la monnaie contrefaite, un système cryptographique pourra être percé. C'est donc uniquement un équilibre entre la force du logarithme de cryptage et la valeur des données transmises qu'il faut atteindre.

À ce sujet, il est intéressant de noter que M. Steve Mott, premier vice-président au commerce électronique pour MasterCard International émettait récemment l'avis suivant :

“It could take hackers as little as a year to break the industry's standard encryption code, which is supposed to render credit-card numbers unreadable to outsiders on the Internet's World Wide Web.

For that reason, the consortium of technology companies and creditors that has spent two years developing the Secure Electronic Transaction (SET) protocol may switch to a faster encryption system called Elliptic Curve, which is produced by Certicom.Corp. ”

La sécurité ou la fiabilité du système de paiement électronique n'affecte pas la légalité de celui-ci comme tel. Néanmoins, les lacunes sur le plan de la sécurité font en sorte que le paiement pourra être facilement contesté par l'une ou l'autre des parties.

Ainsi, le mécanisme de paiement doit d'abord être en mesure de garantir l'existence des intervenants, soit celle du débiteur, du créancier et des intermédiaires s'il y a lieu. Celle-ci présuppose la collaboration d'autorité de certification.

L'identification des intervenants devra également être faite. Le vendeur et le client ont intérêt à vérifier la qualité de l'autre partie Celle-ci peut sans doute se faire au moment d'une signature électronique. Cette identification pourra être

effectuée au moyen des clés privées de cryptage de ceux-ci. Les normes de cryptage utilisées lors des échanges prendront également une importance considérable. Par ailleurs, en matière électronique, toutes ces étapes se réalisent dans un délai très court. Ainsi, le paiement électronique prend une dimension toute particulière sur le réseau Internet puisqu'il jouera fréquemment le rôle de consentement à l'acte juridique. De là l'importance toute particulière de s'assurer de l'identité des parties.

Par ailleurs, selon le moyen de paiement utilisé, le mécanisme devra être en mesure de garantir l'authenticité de l'argent. En effet, peu importe le mode de paiement utilisé, celui-ci doit pouvoir garantir au créancier la valeur du bien qui lui est transmis en paiement. L'authentification de l'argent est un problème qui prend une dimension particulière en matière de paiement électronique. Une attention toute spéciale doit lui être accordée en vue de contrer la possibilité d'une double utilisation dans le cas de monnaie électronique.

Par la suite, le mécanisme devrait être également en mesure de garantir l'authentification et l'intégrité du paiement lui-même. Une telle mesure pourra être effectuée encore une fois par le cryptage. La garantie d'intégrité est un des aspects les plus importants en matière de sécurité. Le message transmis ne devra en aucun cas être susceptible d'avoir été modifié ou altéré après son émission, que ce soit par un tiers ou une des parties à la transaction.

Cette dernière question d'authentification du paiement et d'intégrité du message vise essentiellement à assurer la stabilité des transactions étant effectuées sur le réseau Internet en empêchant la répudiation de celles-ci.

En fait, trois éléments recherchés au niveau de la sécurité du mécanisme de paiement. D'abord la fiabilité du système, ensuite la non-répudiation du paiement effectué lesquelles découlent dans le dernier élément, soit l'élément de confiance dans le mécanisme utilisé.

La question de sécurité du mécanisme de paiement rendue possible grâce à la cryptographie touche de près la préoccupation de la protection des renseignements personnels.

2-2- L'aspect confidentialité

Au niveau de la confidentialité, rappelons que le droit à la vie privée est reconnu de multiples façons.

le paiement est un acte qui implique habituellement la communication de renseignements divers. Dans de tels cas, le geste permet la cueillette d'information et la constitution de dossiers par la partie à laquelle ils sont transmis. Plusieurs commerçants ou autres organismes convoitent d'ailleurs ce genre d'information pour créer des registres et établir des profils de consommateur.

Ces renseignements cadrent précisément dans la notion de renseignement personnel. A ce niveau, rappelons que la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé définit le renseignement personnel comme suit :

“ Est un renseignement personnel, tout renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier ”

En conséquence, les règles visant la protection des renseignements personnels et du respect de la vie privée trouvent leur pleine application. À ce niveau, le principe de base est énoncé à l'article 37 du Code civil du Québec qui stipule :

“ Toute personne qui constitue un dossier sur une autre doit avoir un intérêt sérieux et légitime à le faire. Elle ne peut recueillir que les renseignements pertinents à l'objet déclaré du dossier et elle ne peut, sans le consentement de l'intéressé ou l'autorisation de la loi, les communiquer à des tiers ou les utiliser à des fins incompatibles avec celles de sa constitution; elle ne peut non plus, dans la constitution ou l'utilisation du dossier, porter autrement atteinte à la vie privée de l'intéressé ni à sa réputation. ”

Les lois et projets de lois sur la protection des renseignements personnels ont en commun de tenter de réglementer les renseignements personnels sous trois chapitres, en l'occurrence la cueillette des renseignements, l'utilisation des renseignements et la conservation de ceux-ci.

Si l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé a créé un grand remous au Québec, on doit néanmoins constater son effet bénéfique sur la protection de la vie privée des individus. En revanche, lorsqu'on parle du réseau Internet, le problème prend immédiatement une dimension internationale. La première constatation est alors le problème de sanction. Or, il est bien connu que ce problème de sanction peut rendre une loi stérile.

À notre avis, la protection doit viser tant l'anonymat du consommateur que ses renseignements bancaires. Si la confidentialité des renseignements bancaires semble une évidence pour tous, il en va très différemment de la question de l'anonymat du consommateur. À ce niveau se confrontent les positions des autorités qui désirent prohiber l'anonymat complet des transactions sur Internet en vue d'empêcher la prolifération de la criminalité sous forme de blanchiment d'argent. De l'autre côté, les tenants de l'anonymat défendent farouchement le droit des individus à la protection de leur vie privée.

Un débat de société doit donc encore être effectué quant au niveau de confidentialité qui doit être apporté aux transactions.

2-3- Les modalités du paiement électronique :

Les modalités du paiement électronique sont les mêmes que celles du paiement traditionnel, adaptées au contexte du réseau Internet.

D'abord, rappelons que la divisibilité de l'unité utilisée pour faire le paiement est une caractéristique importante sur le plan pratique mais que sur le plan légal, le principe demeure que le créancier est en droit de recevoir le paiement complet auquel il a droit en un seul versement, sauf exception.

En ce qui a trait à l'identité du payeur, l'intermédiation ne pose aucun problème puisqu'un tiers peut effectuer le paiement au créancier au nom du débiteur. Le destinataire demeure cependant le créancier ou son mandataire.

Quant au lieu de paiement, est le lieu désigné expressément ou implicitement par les parties. Dans le cas de transaction sur le réseau Internet, nous sommes d'avis qu'il est implicitement convenu que le lieu du paiement se situe à l'adresse indiquée par le commerçant. Ainsi, le paiement sur Internet serait implicitement portable et non quérable.

Les frais de paiement seront toujours supportés par le débiteur. Or, d'importants frais peuvent survenir lorsqu'un intermédiaire surgit entre le débiteur et le créancier pour compléter la transaction.

Qu'on se situe dans le domaine électronique ou traditionnel, le débiteur conserve toujours son droit d'obtenir une quittance lorsqu'il effectue son paiement. Au niveau pratique, la quittance prend habituellement la forme d'un simple reçu. Néanmoins, en matière de transaction électronique, le reçu ou la quittance est fréquemment mis de côté. Légalement, les mécanismes de paiement devraient prévoir l'envoi d'un reçu par courrier électronique confirmant la transaction et contenant une description du bien ou du service acheté ainsi que le prix payé par le consommateur.

Finalement, le consommateur recherche, que ce soit en matière de transaction électronique ou traditionnelle, d'abord et avant tout un paiement libératoire.

Toutefois, il faut d'emblée souligner que l'argent électronique (E-cash) ne se voit pas actuellement reconnaître de caractère libératoire. Ce n'est pas une monnaie ayant cours légal.

En fait, pour pouvoir obtenir un paiement libératoire sur Internet, le consommateur devra utiliser certains modes de paiement traditionnels, comme le

paiement par carte de crédit ou le virement de fonds pour être libéré de son obligation.

B) Les mécanismes proposés :

On peut regrouper les méthodes de paiement sur Internet en deux grandes catégories.

La première se base sur l'utilisation et l'adaptation des techniques actuelles de paiement au réseau Internet. Ainsi, certains systèmes proposent un paiement par carte de crédit, par chèque électronique ou encore par virement de fonds. En raison des particularités d'Internet, certains de ces systèmes ont recours à un intermédiaire. Ce dernier aura toujours pour rôle de répondre à la question de sécurité de la transaction. Le consommateur et le commerçant se réfèrent à l'intermédiaire qui effectue les opérations correspondant aux sommes transigées.

La seconde catégorie vise les nouveaux mécanismes de paiement. Certains systèmes proposent la création de nouveaux mécanismes de paiement proprement électronique, mais qui ne seront pas nécessairement uniques à Internet. Ces systèmes ont recours à ce qu'il convient de qualifier de monnaie électronique. En réalité, le mécanisme de paiement apporte peu de nouveauté et c'est d'avantage le bien utilisé pour le paiement, soit une monnaie électronique qui est la source de cette nouveauté. Il s'agit alors pour le consommateur de s'ouvrir un compte et d'y déposer de l'argent virtuel qui pourra par la suite être transigé avec des commerçants. Ce système a principalement l'avantage (ou le désavantage) d'assurer la confidentialité de l'identité de la personne effectuant la transaction.

Les divers mécanismes de paiement proposés sur Internet ont par ailleurs fait l'objet de nombreuses analyses.

Section 04 : La carte bancaire, un atout de la monétique

La carte bancaire constitue le produit star de la monétique. En effet cette carte se distingue des autres instruments de paiement par sa vocation universelle, sa simplicité d'utilisation et surtout l'allègement des coûts de traitements. Nous avons consacré cette section uniquement à ce nouveau moyen de paiement à savoir la carte bancaire.

1- Présentation et utilisation de la carte bancaire :

La carte a investi de nos jours une multitude de domaines d'application. Elle peut, non seulement être un simple support de reconnaissance visuelle du porteur, mais également un support d'informations encodées permettant diverses utilisations.

1-1- Présentation de la carte bancaire :

La carte bancaire est un instrument de paiement électronique, son support est fait en plastique et comporte une bande magnétique et/ou une puce électronique. Elle est émise par une banque à son client, titulaire d'un compte, qui devient le porteur de la carte. De nombreux types de cartes existent à savoir, les cartes de paiement et de retrait, les cartes de débit, les cartes dites de chèque et bien d'autres cartes (la carte affaires, pour la gestion des frais des collaborateurs d'une entreprise, la carte achat, pour les achats de fourniture de l'entreprise...)⁽¹⁾

1-1-1- Description du support de la carte :⁽²⁾

Une carte bancaire, se présente sous la forme d'un rectangle en plastique rigide de format normalisé par les normes ISO⁽³⁾, normes auxquelles obéissent toutes les catégories de cartes (Cartes bancaires, cartes téléphoniques, cartes de commerçants, ...). La dimension des cartes de paiement est définie par la norme

1- Didier-Pierre MONOD « Moyens et techniques de paiement internationaux- import _ export », 4em édition ESKA, Paris, 2007, P25.

2 - <https://www.iso.org/fr/standards.html> consulté le 22 septembre 2022 .

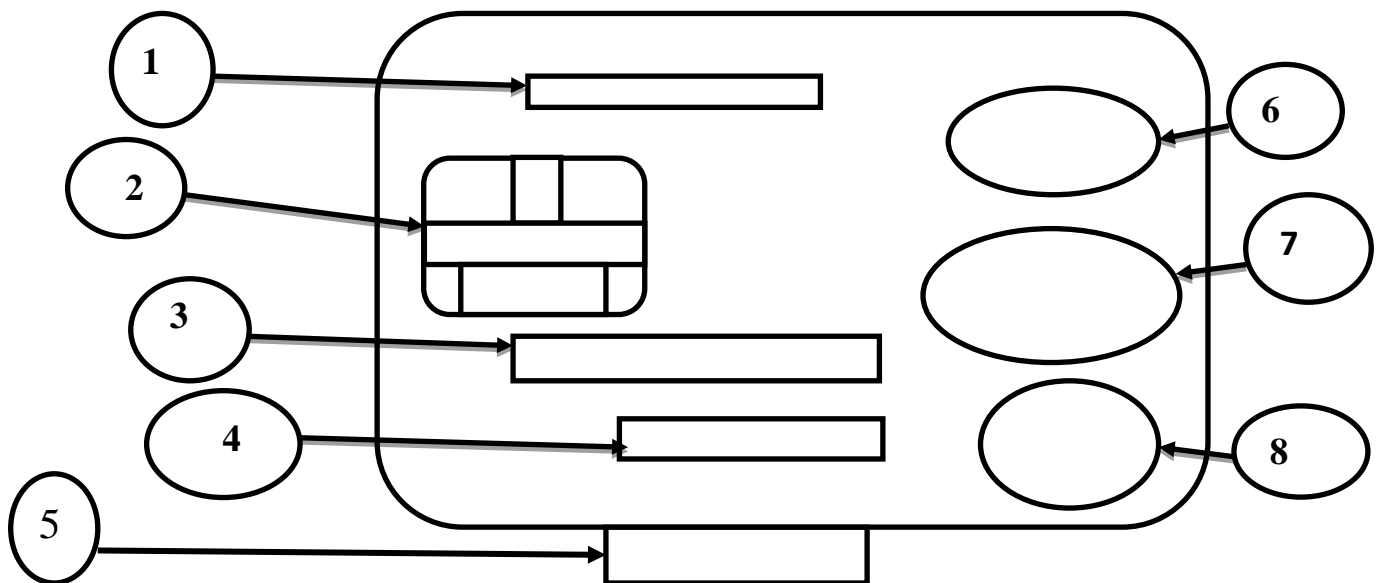
3 - Normes International ISO concernant les cartes et la monétique.

ISO 7810(format ID-1), la longueur d'une carte est de 85.60 mm, sa largeur de 53.98 mm, son épaisseur est de 0,76 mm. Ces normes assurent aux cartes la compatibilité entre les différents réseaux. La carte bancaire se caractérise par un PAN⁽¹⁾ de 16 ou 19 chiffres dont les 6 premiers appelés BIN⁽²⁾ permettent d'identifier l'établissement émetteur de la carte. Le dernier chiffre appelé la clé de LUHN est utilisé pour le contrôle de la validité du PAN.

Le recto d'une carte bancaire comprend :

- ✓ Le logo de la banque émettrice (1)
- ✓ Les contacts de la puce électronique (2)
- ✓ L'embossage, écriture en relief du plastique
- ✓ Du numéro de la carte (16 chiffres) (3)
- ✓ De la date limite de validité (4)
- ✓ Du nom du porteur (5)
- ✓ Le logo du réseau auquel la banque émettrice est affiliée (6)
- ✓ Un hologramme pour l'authentification (7)
- ✓ Le logo réseau international auquel la banque émettrice est affiliée (8)

Figure 03 : Le recto de la carte bancaire

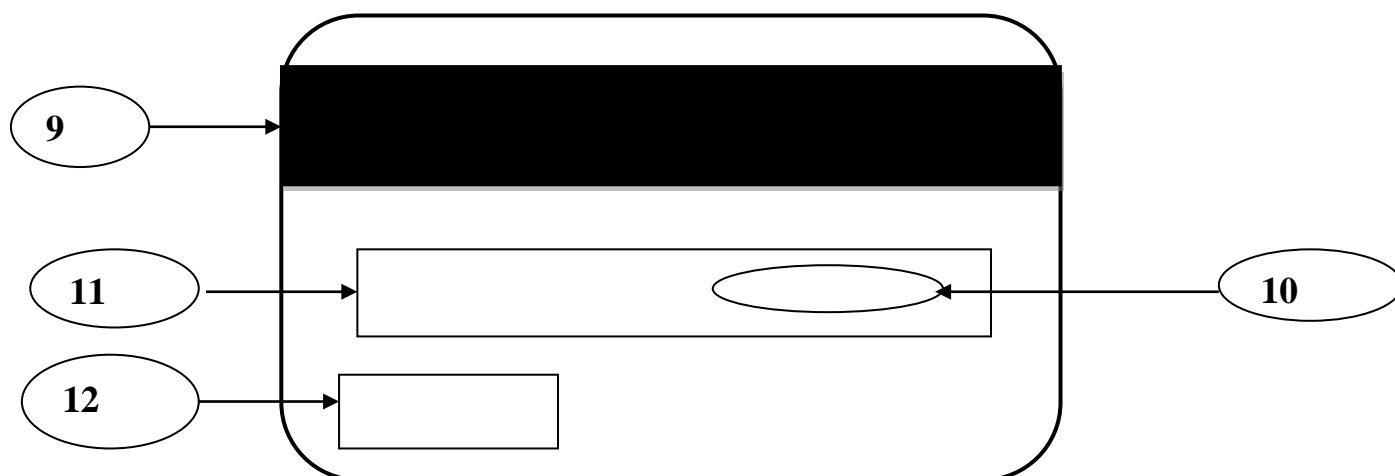


1 - Primary Account Number.
2 - Bank Identification Number

Le verso de la carte comprend :

- ✓ Une piste magnétique (9)
- ✓ Série de chiffres représentant un élément supplémentaire de sécurisation du paiement à distance (10)
- ✓ Une zone destinée à recevoir un spécimen de signature du porteur de la carte (11)
- ✓ L'adresse de la banque émettrice (12)

Figure 04 : Le verso de la carte bancaire



Source : Fait par nos soins a partir d'un document de l'agence bancaire CPA.

1-1-2- Fabrication des cartes :

- ✓ L'industrie de la carte à puce implique différents acteurs :
- ✓ Les fondeurs fabriquent le hardware (les puces de silicium).
- ✓ Les encarteurs fabriquent la carte proprement dite en intégrant la puce de silicium dans une carte plastique, les leaders sont Oberth Ur technologies, Sagem, Gemalto, ASK-RFID.
- ✓ Les développeurs de système d'exploitation ou d'applets conçoivent les logiciels qui s'exécutent dans la carte à puce elle-même.

✓ Enfin, les fabricants de lecteurs fournissent aux intégrateurs et développeurs d'applications le matériel nécessaire pour s'interfacer avec la carte à puce.

En règle générale, la carte est fabriquée pour l'émetteur qui la remettra à son client. Lorsque la carte est associée à un code secret, ce dernier est communiqué directement par le fabricant au porteur, par courrier (sans passer par la banque émettrice) afin de garantir une meilleure sécurité.

1-2- Utilisation de la carte bancaire :

L'usage de la carte nécessite son introduction dans un TPE ou Terminal de Paiement Electronique (pour une opération de paiement) ou d'un DAB (pour une opération de retrait) ou d'un GAB (pour le retrait, le virement, la consultation, la commande de chéquier...). Suivie de la saisie du code confidentiel du client sur le clavier. Ce code constitue la signature électronique de l'ordre qui sera ensuite transmis au banquier à partir d'un support (papier ou magnétique). Pour régler le prix d'un achat chez un commerçant au moyen de sa carte, son porteur la présente au commerçant. Celui-ci la vérifie, il s'assure que la date de validité n'en est pas atteinte, que la signature de l'acheteur semble bien conforme au spécimen figurant au verso de la carte et consulte la liste des cartes perdues ou volées. Il l'introduit alors dans la machine imprimante fournie par la banque avec une liasse de factures. La machine saisit, par impression ou par voie informatique, les coordonnées du fournisseur et du client ainsi que la date et le montant de l'opération, et établit une «facturette». La liasse facturette est alors signée par le titulaire de la carte, qui en conserve un feuillet, tandis que les deux autres sont conservés par le commerçant, dont l'un sera remis à la banque où le commerçant a son compte. Si le commerçant n'est pas équipé du matériel informatique nécessaire à la transaction, la carte peut toute fois être utilisée pour régler ses achats, grâce aux informations écrits en relief sur le plastique de la

Chapitre 02 : Présentation du système et produit de paiement électronique

carte (embossage): à l'occasion d'une opération, une empreinte sera réalisée par le commerçant sur une «facturette» signée par le client.

Quelques règles de fonctionnement:

- ✓ Une carte bancaire est personnelle et uninominale. Elle ne peut pas être utilisée par plusieurs personnes.

- ✓ les retraits effectués dans des distributeurs automatiques n'appartenant pas au réseau bancaire dans lequel est ouvert le compte sont limités, ils peuvent devenir payants au bout d'un certain nombre de retraits dans le mois ou le trimestre. Si c'est dans le réseau, le délai tombe à 48 ou 72 heures selon les banques.

- ✓ De même pour les opérations payées chez les commerçants. Selon la carte et vos accords avec la banque, il existe des seuils à ne pas dépasser. Ceci évite qu'un paiement puisse avoir lieu sans que les fonds ne soient disponibles sur le compte.

- ✓ Les commerçants affiliés sont obligés d'accepter les paiements par carte, ils sont cependant autorisés à imposer un montant d'achat minimum afin de couvrir le coût de la facturation engendré par cette même transaction.

- ✓ L'opération de paiement est irréversible, la validation du code confirme l'acceptation du titulaire.

- ✓ Si le titulaire de la carte se trompe trois fois de suite de code, la carte est bloquée, Si cela s'est déroulé avec un DAB, la carte bancaire est avalée par l'appareil. il faut alors se présenter au guichet de la banque à laquelle appartient le distributeur pour se la faire restituer ou contacter sa banque pour réactiver la carte bancaire.

- ✓ Si le montant de l'opération dépasse une certaine somme, le titulaire devra signer une facturette.

- ✓ En cas de perte ou de vol, le titulaire doit faire opposition le plus rapidement possible en appelant sa banque ou un des centres d'opposition.

✓ Le fait de détenir une carte bancaire se paie : chaque banque pratique ses tarifs en fonction des services qu'elle propose.

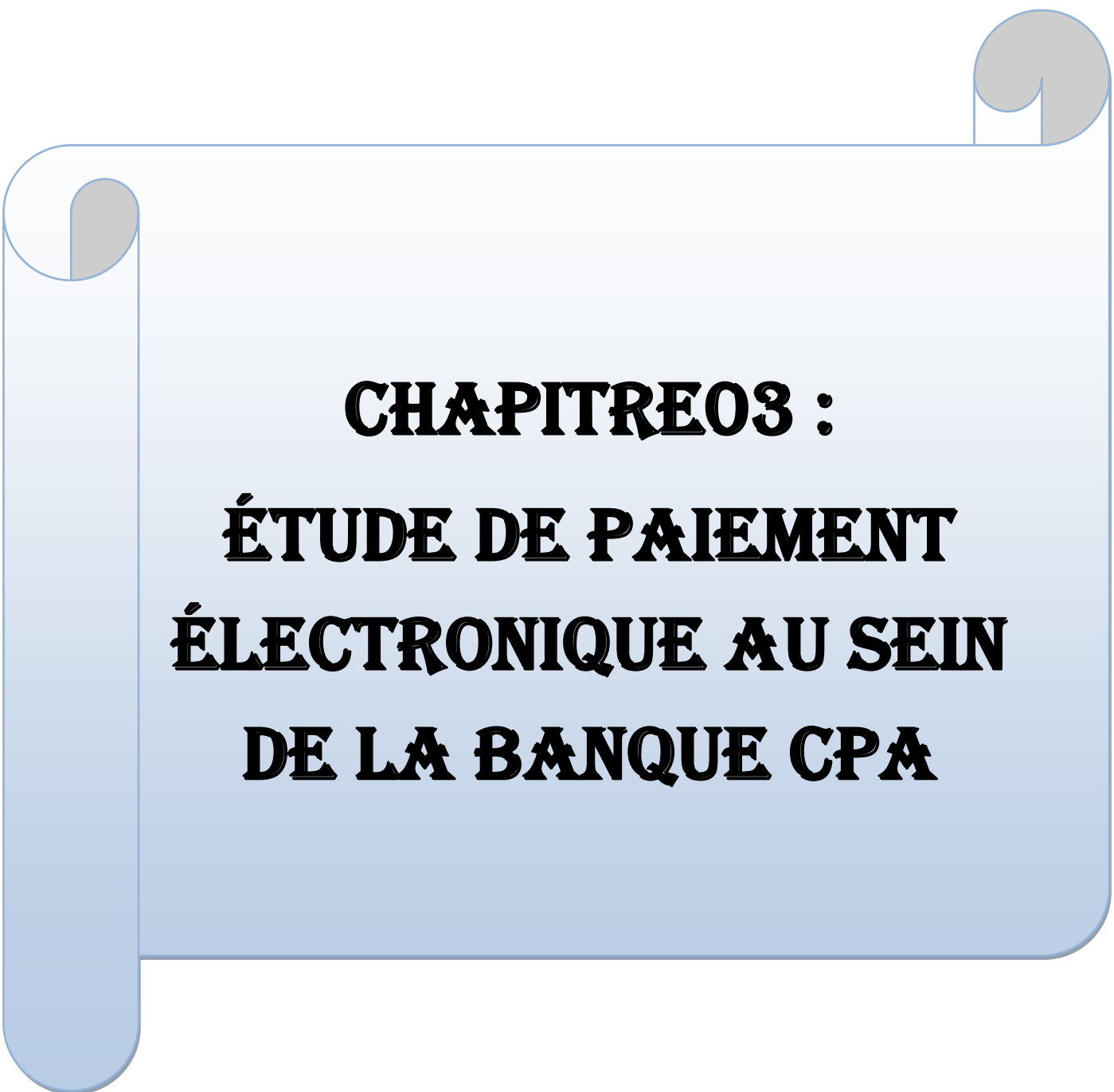
Conclusion :

Les moyens de paiements ont connu un développement assez important par l'introduction de la monnaie électronique ou la monétique. Les nouveaux systèmes financiers permettent de représenter la valeur économique sous une forme numérique à l'aide des dispositifs électroniques, cependant le paiement électronique n'est pas une révolution en soi, le but recherché, que l'on soit en paiement traditionnel ou électronique est le même : celui de l'extinction de l'obligation, donc d'un paiement libératoire.

La monnaie électronique est censée remplir les mêmes fonctions que la monnaie scripturale, mais sans le risque, les inconvénients et les coûts associés à la manipulation, à la gestion et à la protection de la monnaie traditionnelle.

Le « boom » technologique de cette fin de siècle, dans le domaine de l'information et des télécommunications a permis une véritable évolution de tout type de carte. Elles se présentent sur les mêmes supports mais non destinées dans leur totalité au paiement électronique, on trouve dans l'univers des cartes : les cartes de retrait, de paiement, de crédit....

L'objet du prochain chapitre portera, tout aussi bien sur le concept du paiement électronique, tout en mettant l'accent sur les différentes formes utilisées au sein de la banque CPA 120, où nous avons effectué le stage de fin d'étude.



CHAPITRE 03 :
ÉTUDE DE PAIEMENT
ÉLECTRONIQUE AU SEIN
DE LA BANQUE CPA

Introduction :

L'un des changements les plus significatifs dans le secteur des services bancaires, depuis quelques années, est l'apparition et le développement des instruments de paiement, notamment, électroniques.

Dans cette partie nous allons présenter d'une façon général l'organisation de stage à savoir le crédit populaire d'Algérie (CPA l'agence 120 - Tizi-Ouzou). Ainsi, nous étalerons Un schéma organisationnel, son historique, son activité principale, ainsi que les différents moyens de paiements à savoir les différentes cartes utilisables pour les différentes opérations bancaires comme les retraits et les paiements.

Alors quelles sont les différentes cartes bancaires utilisées par le CPA ? Et comment ça fonctionne ?

Section01: Présentation de l'organisme d'accueil Crédit Populaire D'Algérie (CPA):

Il s'agit dans cette section de présenter le CPA sur les différents niveaux, (national, régional), notamment l'agence CPA 120 Tizi-Ouzou.

1-Historique du crédit populaire d'ALGERIE :

Le CPA est créé en 1966 (ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966), il reprend, dans un premier temps, les activités de cinq banques populaires étrangères :

- ✓ La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger (BPCI Alger).
- ✓ La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Oran (BPCI Oran).
- ✓ La Banque Populaire Commerciale et Industrielle de Constantine (BPCI Constantine).

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

- ✓ La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Annaba (BPCI Annaba).
- ✓ La Banque Populaire du Crédit d'Algérie (BPCA).

Dans un second temps, à partir de 1967, le CPA reprend les activités de la Banque Algérie-Misr, de la Société Marseillaise de Crédit en Algérie (SMC Algérie), de la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB), de la Banque Populaire Arabe (BPA).

Depuis 1966, et en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'État, les banques publiques économiques sont placées sous la tutelle du Ministère des Finances.

Aux termes de ses statuts, le CPA est une banque commerciale et universelle, elle a pour mission de promouvoir le développement du BTPH, des secteurs de la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, de l'hôtellerie et du tourisme, des médias, de la PME/PMI et de l'artisanat ; en 1985, le CPA, donne naissance à la banque de développement local par la cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et 89000 comptes clients.

Après la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une Entreprise Publique Économique par actions.

Le 07 Avril 1997, le CPA a obtenu son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit, par la loi sur la monnaie et le crédit, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

Le CPA, depuis sa création à nos jours, a connu une évolution significative dans son capital social⁽¹⁾.

1- Voir : le site officiel de CPA. www.cpa-bank.dz/

2-Les Activités du CPA :

Les fonctions principales du CPA sont comme suit :

2-1-La collecte des fonds sous diverses formes :

C'est sur la base des ressources et des emplois que se fonde l'activité de toute banque. Cette dernière joue le rôle d'un intermédiaire entre l'épargnant qui dispose des fonds et de l'emprunteur qui a besoin d'un financement. La collecte des ressources se fait principalement grâce à l'ouverture de comptes qui peut prendre plusieurs formes :

- ✓ Ressources à vue (Chèques courants, comptes).
- ✓ Dépôts à terme (Dépôt à terme en devise, bon de caisse).

2-2- L'activité commerciale :

Le crédit populaire algérien s'est engagé dans un programme de renforcement de réseau, avec de nouvelles implantations dans les centres urbains ainsi que les régions à faible couverture bancaire, une réflexion approfondie a été faite autour de la politique commerciale de la banque confrontée, depuis la mise en œuvre de la réforme économique, à une concurrence stimulante.

2-3-La distribution du crédit :

L'octroi de crédit s'effectue sur la base d'une étude détaillée du dossier du client qui, dans tous les cas, doit être domicilié à la banque. Le client doit exercer une activité commerciale, industrielle ou une profession libre. Cette étude contient trois critères qui sont :

- ✓ Etude de la structure financière de l'activité.
- ✓ Les risques liés à la distribution de ce crédit.
- ✓ Conclusion de l'étude et l'avis (favorable ou défavorable).

3- Les valeurs du CPA :

Les valeurs du CPA sont présentées par : le professionnalisme, l'esprit d'équipe et l'innovation.

3-1-Le professionnalisme :

Il est au cœur de la culture de la banque, et reconnu par ses clients qui leurs font confiance. La banque les renforce sans cesse par le développement de son « savoir-faire » et l'échange des expériences.

3-2-L'esprit d'équipe :

C'est leur force. La banque écoute, dialogue, tire profit des différentes analyses, cultive la diversité des talents et des cultures au sein du groupe pour être plus efficaces collectivement.

3-3- L'innovation :

L'innovation est l'état d'esprit de la banque. Jours après jours, elle saisit les changements de son environnement, anticipe les besoins de ses clients en innovant de nouveaux produits.

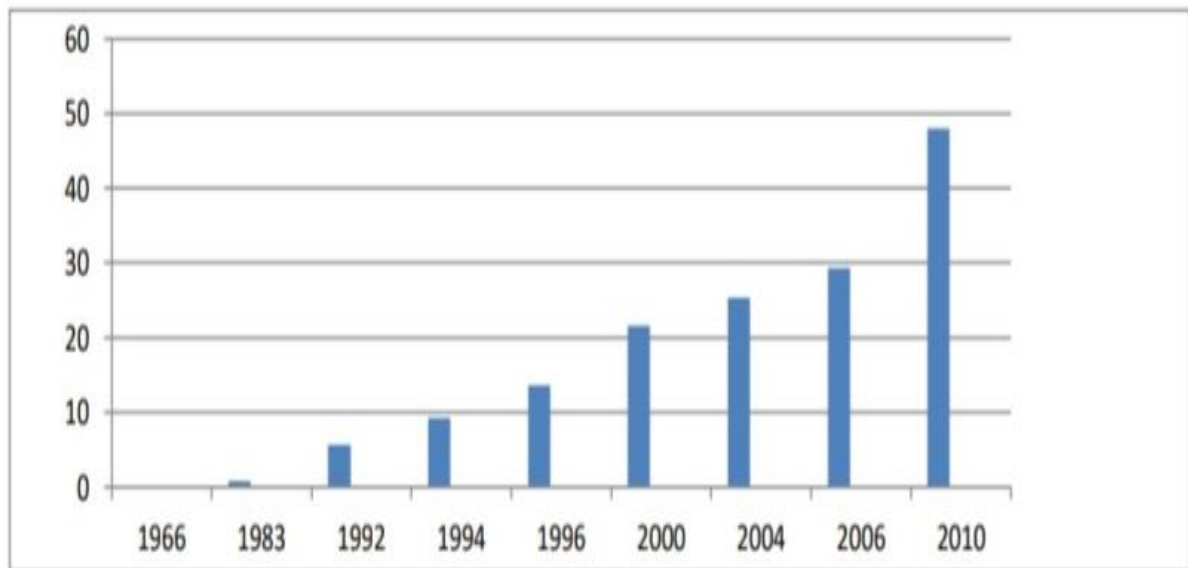
4-Évolution du capital du C.P.A depuis sa création :

Le capital social du CPA est la propriété exclusive de l'État, il s'élève actuellement à 48 milliards de dinars, en progressant comme suit :

- 1966 : 15 millions DA
- 1983 : 800 millions DA
- 1992 : 5,6 milliards DA
- 1994 : 9,31 milliards DA
- 1996 : 13,6 milliards DA
- 2000 : 21,6 milliards DA
- 2004 : 25,3 milliards DA
- 2006 : 29,3 milliards DA
- 2010 : 48 milliards DA

Le graphe suivant montre cette évolution en chiffres :

Figure 05 : Evolution du capital social du CPA en Milliard de dinars



Source : Documents internes du CPA agence 120 Tizi-Ouzou

5-Structure de la CPA :

Créé en 1966, le CPA a su évoluer pour offrir une qualité de services toujours plus grande à ses clients. Aujourd'hui, banque universelle, le CPA active aussi dans le domaine de la banque de détail. A travers son réseau dense, réparti sur l'ensemble du territoire national, il conjugue présence locale et ouverture sur le monde grâce à des correspondants bancaires de premier rang (Affiliation aux réseaux Visa, MasterCard). Le CPA a des relations avec d'autres banques, dont on trouve la CNEP, la BNA, BDL Etc.

Actuellement le CPA couvre l'ensemble du territoire national avec 159 agences coiffées par 15 Groupes d'Exploitations.

Le CPA, en tant que banque commerciale, intervient sur le marché de l'intermédiation bancaire et financière. A ce titre, il traite toutes les opérations bancaires et financières notamment la réception des dépôts du public, l'octroi du crédit sous toutes ses formes, la mobilisation des crédits extérieurs et la

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

souscription a des prise de participation dans des filiales et des sociétés nationales.

Cette volonté d'amélioration est véhiculée par un processus de modernisation de la banque qui est appuyée par la réorganisation de ses structures centrales et de son réseau d'exploitation. Ainsi, ce processus a donné un nouvel organigramme qui comporte :

- Une division centrale : la division des affaires internationales.
- Trois(03) directions générales adjointes qui sont :
 - ✓ La direction générale adjointe chargée de l'exploitation.
 - ✓ La direction générale adjointe chargée de l'administration.
 - ✓ La direction générale adjointe chargée des engagements et des affaires juridiques.

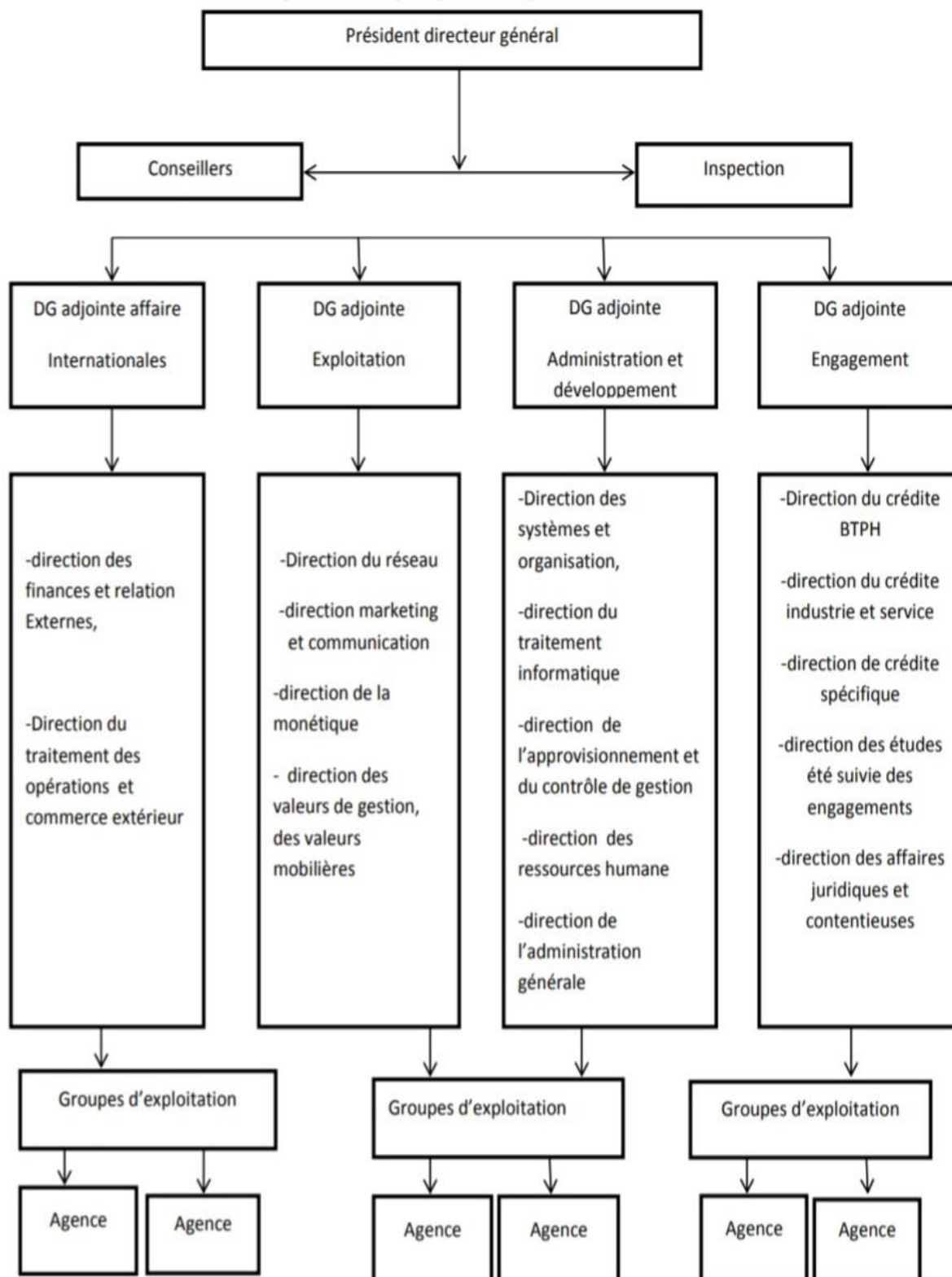
Chaque directeur adjoint est spécialisé dans son domaine. C'est l'avantage des relations fonctionnelles pour atténuer les relations hiérarchiques.

En adoptant ce type de structure, le CPA vise trois objectifs :

- ✓ Cerner les principales fonctions de la banque.
- ✓ Redistribuer rationnellement les tâches et les responsabilités.
- ✓ Assurer une meilleure efficacité d'intervention de la banque dans la sphère économique et le développement progressif des nouvelles activités liées aux mouvements des capitaux.

Il est nécessaire de dire que ce type de structure associé à l'autorité et à la compétence des responsables donne la priorité aux relations fonctionnelles pour atténuer les relations hiérarchiques. Cependant, une telle organisation de la fonction risque de faire perdre la cohérence fonctionnelle de la structure.

Figure 06 : organigramme Générale du CPA



Source : Documents internes du CPA

5-1-Présentation de CPA Tizi-Ouzou :

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, cinq agences du CPA sont présentes, dont deux sont implantées au niveau du chef-lieu de la wilaya, (Agence 120 et agence 194).Elles font partie de groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou. L'agence CPA 120 TIZI OUZOU, ou sera conduite notre investigation est située dans le boulevard colonel Amirouche au centre ville, elle a été créée en 1966 et elle est considérée comme une agence principale.

5-2-Présentation de groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou :

Le groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou a été créé comme unité en 1966 puis en 1981, se transforma en une succursale qui a un droit de regard sur les activités de ses agences. En 1997, il va introduire une répartition des tâches, en quelque sorte, il ne va plus s'ingérer dans les affaires des agences. Ce groupe d'exploitation a comme principale mission l'exécution de la politique générale de la banque et d'assurer un développement progressif de son activité de crédit, des actions commerciales, le commerce extérieur ainsi que l'administration des moyens de contrôle. Chaque groupe d'exploitation dispose d'un nombre d'agences qui lui sont liés. Le groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou contient neuf agences. Le tableau suivant montre les neufs agences qui font partie de groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou.

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

Tableau 02: les agences de groupe d'exploitation du CPA de Tizi-Ouzou

Agence	Code
Tizi-Ouzou	120
Tizi-Ouzou	194
LarbaaNathIrathen	149
D.B.K	189
DRAA EL MIZAN	197
Bordj Menail	193
Bouira	111
Lakhdaria	196
Baghlia	139

Source : documents internes du CPA

Figure 07 : Organigramme de l'agence 120 du CPA De Tizi-Ouzou



Source : documents internes du CPA

Section 02 : types de comptes

Ils existent plusieurs types de cartes comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, il est possible de choisir le compte selon le profil des clients.

On a 4 types⁽¹⁾:

1- Compte des salariés :

C'est le compte courant 410 qui est proposé aux salariés (salaire fixe).

➤ Le dossier à fournir pour l'ouverture de ce compte :

- ✓ Frais d'ouverture de compte 6000 DA.
- ✓ Un Formulaire à remplir délivré par l'organisme.
- ✓ Une photo d'identité.
- ✓ Une copie d'une pièce d'identité (carte nationale ou permis de conduire).
- ✓ Attestation de travail.
- ✓ Extrait de naissance.
- ✓ Certificat de Résidence récent.

Le produit monétique de ce compte est la carte interbancaires (CIB) avec laquelle on peut effectuer des retraits au prêt de n'importe quelle banque, mais aussi des virements (interbancaires, inter agence, dans la même agence) et les versements qui est fait pour percevoir les salaires.

2- Compte des commerçants :

C'est le compte courant 400 qui est proposé aux commerçants (personne physique) et aux entreprises (personne morale) représenté par des gérants (chaque gérants fourni son propre dossier).

➤ Le dossier à fournir pour l'ouverture de ce compte :

- ✓ Frais d'ouverture de compte 10.000 DA + cachet.
- ✓ Un Formulaire à remplir délivré par l'organisme.
- ✓ Une photo d'identité.

1- Documentation interne à l'agence CPA Tizi-Ouzou 120

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

- ✓ Copie de la déclaration d'existence.
- ✓ Copie contrat de location.
- ✓ Copie CNI du signataire.
- ✓ Acte de naissance n°12 du signataire.
- ✓ Certificat de résidence récent du signataire.
- ✓ Deux copies du registre de commerce.
- ✓ Copie du NIS.
- ✓ Copie du NIF.
 - Pour les entreprises : On ajoute :
 - ✓ Deux copies du statut.
 - ✓ Deux copies de carte fiscale.
 - ✓ Une autre copie du NIS.
 - ✓ Une autre copie de la déclaration d'existence.
 - ✓ Deux copies du BOAL.

Afficher dans un journal la création de cette entreprise.

Les produit monétique de ce compte est la carte corpor@te et la carte interbancaire(CIB) : la simple ou gold (la différence entre les deux et le seuil de paiement), elles permettent d'effectue des virements immédiat dans la même agence ou dans des agences différentes sans toucher l'espèce et aussi des versements.

Chaque commerçant peut demander à sa banque un TPE (terminal de paiement électronique) qui est une machine ou le client insère sa carte pour effectuer les transactions

3- Compte épargne (A titre personnelle) :

Est un compte de dépôt d'argent a vue dans une banque ou un organisme assimilé (caisse d'épargne) rapportant un intérêt (généralement annuel) est ne permettons généralement pas d'être utilisé pour faire directement des paiements.

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

Ce compte n'a pas de produit monétique. Pour l'ouverture de ce compte on doit juste remplir un formulaire délivré par l'organisme.

4- Compte devise :

Il est destiné aux personnes qui voyagent pour retirer son argent facilement partout dans le monde à n'importe quel endroit ou à n'importe quel moment.

Le produit monétique de ce compte est la Carte VISA internationale qui nous permet de retirer l'argent en insérant cette carte et le code dans le DAB (distributeur automatique de banque) qui comporte le logo dans cette carte. Pour l'ouverture de ce compte on doit juste remplir un formulaire délivré par l'organisme.

Section 03 : Les moyens de paiement et leurs appréciations statistique du niveau d'utilisation au sein de la banque CPA

1-Les moyens de paiement :

Les banques proposent une gamme de cartes bancaires riches et diversifiées, qui facilite la vie au quotidien en mettant à la disposition du client une gamme adaptée à ses besoins. Il existe plusieurs types de cartes⁽¹⁾:

1-1- Les cartes domestiques :

1-1-1-Carte CIB Classique:

Les caractéristiques de cette carte :

- ✓ Facile à utiliser.
- ✓ Plafond modulable.
- ✓ Permet d'effectuer des retraits et des paiements 7j/7j et 24h/24h.
- ✓ Permet d'effectuer vos paiements chez tous les commerçants dotés de TPE.
- ✓ Permet le paiement en ligne.

1- Voir : le site officiel de CPA. www.cpa-bank.dz/

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

- ✓ Service assistance disponible.
- ✓ Garantit une sécurité renforcée (carte à puce).
- ✓ Disponible à travers l'ensemble de nos Agences.

Ce qu'il faut savoir sur cette carte :

+ Validité de la carte CIB CPA classique:

La carte est valide pour une durée de deux (02) années, son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par votre banque. Elle est renouvelée automatiquement sauf avis contraire du Porteur, et ce deux (02) mois avant sa date d'expiration.

+ En cas d'oubli ou de perte de votre mot de passe :

Veillez-vous rapprocher de votre agence pour déposer une demande de réédition de code.

+ En cas de débit à tord:

Pour d'éventuelles réclamations, veuillez conserver tous les tickets remis par le commerçant pendant trois (03) mois.

+ En cas de perte ou de vol de votre carte CIB:

Faites immédiatement opposition par téléphone au Centre d'Appels SATIM sur les numéros suivants : 33 66 / 30 20 ; puis confirmer l'opposition au niveau de votre agence bancaire.

+ En cas de perte ou d'oubli du code confidentiel, de blocage ou de détérioration de la carte :

Adressez-vous à votre agence bancaire.

+ En cas de capture de la carte par le distributeur automatique de billets :

Adressez-vous au responsable du DAB ou appelez le Centre d'Appels SATIM sur les numéros suivants : 33 66 / 30 20

1-1-2-Carte CIB Gold :

Les caractéristiques de cette carte :

- ✓ Carte au plafond avantageux.
- ✓ Permet le paiement en ligne (e-CPA).
- ✓ Permet le règlement de vos dépenses via cartes chez tous les commerçants dotés de TPE.
- ✓ Facile à utiliser.
- ✓ Permet d'effectuer des retraits et des paiements 7j/7j et 24h/24h.
- ✓ Garantit une sécurité renforcée (carte à puce).
- ✓ Service assistance disponible.
- ✓ Disponible à travers l'ensemble de nos Agences.

Ce qu'il faut savoir sur cette carte :

Validité de la carte CPA CIB Gold:

Votre carte est valide pour une durée de deux (02) années, son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par votre banque. Elle est renouvelée automatiquement sauf avis contraire du Porteur, et ce deux (02) mois avant sa date d'expiration.

En cas d'oubli ou de perte de votre mot de passe :

Veillez-vous rapprocher de votre agence pour déposer une demande de réédition de code.

En cas de débit à tord:

Pour d'éventuelles réclamations, veuillez conserver tous les tickets remis par le commerçant pendant trois (03) mois.

En cas de perte ou de vol votre carte CIB:

Faites immédiatement opposition par téléphone au Centre d'Appels SATIM sur les numéros suivants : 33 66 / 30 20 ; Puis confirmer l'opposition au niveau de votre agence bancaire.

✚ **En cas de perte ou d'oubli du code confidentiel, de blocage ou de détérioration de la carte :**

Adressez-vous à votre agence bancaire.

✚ **En cas de capture de la carte par le distributeur automatique de billets :**

Adressez-vous au responsable du DAB ou appelez le Centre d'Appels SATIM sur les numéros suivants : 33 66 / 30 20

1-1-3-Carte corpor@te:

La carte bancaire professionnelle s'est imposée au fil des années comme un outil de travail indispensable qui permet à son détenteur de gérer plus aisément ses dépenses professionnelles. Le CPA a bien compris cela et a mis à votre service la carte CPA/CIB Corporate, à usage domestique, émise en faveur des entreprises et professionnels pour couvrir leurs différentes dépenses.

Les caractéristiques de cette carte :

- ✓ Moyen idéal pour régler les dépenses professionnelles.
- ✓ Argent disponible 24h.
- ✓ Carte sécurisée.
- ✓ Permet d'adosser plusieurs cartes à un seul compte.
- ✓ La Carte «Corpor@te» permet d'identifier clairement (imprimé sur le recto de la carte) le nom de l'entreprise distinctement du nom du titulaire de la carte.
- ✓ Permet le paiement auprès des commerçants dotés de TPE.
- ✓ Permet le retrait d'espèces sur les automates bancaires (Optionnel).
- ✓ Permet le paiement sur internet auprès des Web-marchands.

a- Les services adossés à la carte AFFAIRES CPA/CIB «Corpor@te» sont :

Le paiement auprès des commerçants sur TPE, retrait d'espèces sur les automates bancaires (Optionnel), le paiement sur internet auprès des Web-

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

marchands (les services en question doivent être affiliés au Réseau Monétique Interbancaire).

b- Les services non autorisés sur la Carte AFFAIRES CPA/CIB «Corpor@te» sont :

- ✓ La consultation des soldes des comptes auxquels elle est rattachée.
- ✓ Les virements de compte à compte.
- ✓ L'impression d'un mini relevé d'opération.
- ✓ L'impression du RIB.
- ✓ La commande de chéquier.
- ✓ Le produit associé est : SMS CARDS.
- ✓ E-banking.

c- Les plafonds de retrait et de paiement de la carte CPA/CIB Corporate:

- ✓ Plafond retrait de 50 000 DA.
- ✓ Plafond paiement «On line» 300 000 DA.
- ✓ Plafond par montant de transaction de paiement 80 000 DA.

d-Commission de paiement de carte CPA/CIB Corporate:

- ✓ Le paiement interbancaire/intra-bancaire est sans frais pour le porteur de la Carte.
- ✓ Commission de retrait par la carte CPA/CIB Corporate:
 - 25 DA pour Retrait sur DAB CPA
 - 40 DA pour retrait sur DAB confrère.

Ce qu'il faut savoir sur cette carte :

 **La carte CPA/CIB «Corpor@te» est adossée à des comptes :**

Professionnels, grandes entreprises, entités publiques.

 **Le titulaire de la carte AFFAIRES CPA/CIB «Corpor@te» est :**

Une personne physique « habilitée ou mandatée » par l'entreprise détentrice du compte.

✚ La carte AFFAIRES CPA/CIB «Corpor@te» :

Est dotée d'un code confidentiel (retrait et paiement) et d'un mot de passe (paiement sur internet), son nombre est déterminé par l'entreprise selon ses besoins.

✚ La durée de validité de la carte CPA/CIB Corporate :

Est de trois (03) années, après expiration, elle donne lieu à un renouvellement automatique.

1-1-4-Carte corpor@te+:

Les caractéristiques de cette carte :

- ✓ Plafond avantageux.
- ✓ Moyen idéal pour régler les dépenses professionnelles.
- ✓ La Carte «Corpor@te +» permet d'identifier clairement (imprimé sur le recto de la carte) le nom de l'entreprise distinctement du nom du titulaire de la carte.
- ✓ Argent disponible 24h.
- ✓ Carte sécurisée.
- ✓ Permet d'adosser plusieurs cartes à un seul compte.
- ✓ Permet le paiement auprès des commerçants sur TPE.
- ✓ Permet le retrait d'espèces sur les automates bancaires (Optionnel).
- ✓ Permet le paiement sur internet auprès des Web-marchands.

a- Les services adossés à la carte CPA/CIB«Corpor@te+ » CPA sont :

Le paiement auprès des commerçants sur TPE, retrait d'espèces sur les automates bancaires (Optionnel), le paiement sur internet auprès des Web-marchands (les services en question doivent être affiliés au Réseau Monétique Interbancaire).

b- Les services non autorisés sur la Carte AFFAIRES CPA/CIB «Corpor@te+ » sont :

- ✓ La consultation des soldes des comptes auxquels elle est rattachée.
- ✓ Les virements de compte à compte.
- ✓ L'impression d'un mini relevé d'opération.
- ✓ L'impression du RIB.
- ✓ La commande de chéquier.
- ✓ Le produit associé : SMS CARDS.
- ✓ E-banking.

c- Les plafonds de retrait et de paiement de la Carte CPA/CIB Coporate+ :

- ✓ Plafond retrait de [50 000 - 80 000 DA].
- ✓ Plafond paiement «On line» 5 000 000 DA.
- ✓ Plafond par montant de transaction de paiement « Selon l'émetteur ».

d-Commission de paiement de la carte CPA/CIB Coporate+ :

-Le paiement interbancaire/intra-bancaire est gratuit pour le porteur de la Carte ;

-Commission de retrait par la carte CPA/CIBCoporate+ :

-25 DA pour Retrait sur DAB CPA.

-40 DA pour retrait sur DAB confrère.

- Service paiement en ligne e-CP@ :

Le service e-CP@ est gratuit pour les porteurs carte CPA/CIB Corporate +.

Ce qu'il faut savoir sur cette carte :

 **Le titulaire de la carte AFFAIRES CPA/CIB «Corpor@te +» est :**

Une personne physique « habilitée ou mandatée » par l'entreprise détentrice du compte.

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

✚ La carte AFFAIRES CPA/CIB «Corpor@te +» :

Est dotée d'un code confidentiel (retrait et paiement) et d'un mot de passe (paiement sur internet), son nombre est déterminé par l'entreprise selon ses besoins.

✚ La durée de validité de la carte «Corpor@te» :

Est de trois (03) années, après expiration, elle donne lieu à un renouvellement automatique.

✚ Le plafond de retrait et de paiement :

Sont définis par le client dans la limite des plafonds «mensuels» fixés par le GIE Monétique.

-La différence entre la Carte corpor@te et la Carte corpor@te + :

	Carte corpor@te (DA)	Carte corpor@te + (DA)
Plafond mensuel « retrait »	Max 50 000	Max 80 000
Plafond mensuel « paiement »	Max 300 000	Max 5 000 000
Tarifcation /an	1000	1500

1-2-Les cartes internationales :

1-2-1- La carte VISA classic :

Les caractéristiques de cette carte :

- ✓ La tarification des commissions est en dinars.
- ✓ Des paiements simples de vos achats auprès des commerçants accrédités par VISA à l'étranger.
- ✓ Permet d'effectuer les achats en ligne, de réserver et payer votre séjour à l'étranger, réserver ou acheter vos billets d'avion.

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

✓ Permet de faire des retraits sur les distributeurs automatiques DAB affichant le logo VISA à l'étranger.

✓ Service assistance gratuite, par téléphone, disponible 24h/24, 7j/7, même à l'étranger.

✓ Les cartes VISA émises par le CPA sont utilisables partout dans le monde.

Les avantages de cette carte :

Avec cette carte de paiement et de retrait vous bénéficierez de nombreux avantages :

Simplicité :

Lors de vos déplacements à l'étranger, vous pouvez retirer votre argent à tous les DAB et Payer auprès de tous les commerçants affichant le Logo (En Algérie : vous pouvez utiliser votre carte pour payer tout achat auprès des commerçants situés en zone sous douanes et affichant le Logo).

Sécurité :

Votre carte est protégée par un code secret, vous devez le conserver précieusement. En cas de perte ou de vol vous devez immédiatement faire opposition et, à compter de ce moment là, plus aucune transaction ne sera possible sur votre compte.

Disponibilité :

Le client dispose de son argent 24H/24 et 7j/7 à tous les distributeurs automatiques de billets portant le Logo.

Commodité :

En Plus du cash dont vous disposez, vous pouvez régler vos dépenses lors de vos déplacements privés ou professionnels, chez tous les commerçants affichant le Logo.

Rapidité :

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

Vos retraits et paiement s'effectuent en quelques secondes et en toute sécurité.

Convivialité :

Avec votre carte CPA/Visa vous appartenez à un nouveau monde, toutes les opérations réalisées avec la carte sont soumises à la consultation du solde en compte et honorées à concurrence d'un solde suffisant.

Innovation :

Les deux cartes du CPA sont dotées d'une Puce électronique conforme aux normes internationales EMV (Europay, Mastercard, Visa), cela vous permet de bénéficier des dernières technologies en terme de sécurité.

Ce qu'il faut savoir sur cette carte :

Le coût de la carte:

Le coût annuel de votre carte CPA/VISA est fixé à 6000 DA/an.

Les délais d'acquisition de la carte CPA/VISA:

Le délai d'acquisition de la carte CPA/VISA est d'une quinzaine de jours en moyenne.

Validité de la carte CPA/VISA:

La validité de la carte CPA/VISA est de deux (02) années.

Délais de remplacement d'une carte perdue (volée ou endommagée) :

Le délai de remplacement d'une carte pour cause de vol ou de perte est d'une quinzaine de jours en moyenne.

Réception de votre carte CPA/VISA:

Pour réceptionner votre carte CPA/VISA, prenez attache avec votre agence de domiciliation.

1-2-2 La carte VISA Gold :

- ✓ Les caractéristiques de cette carte :
- ✓ La tarification des commissions est en dinars.
- ✓ Des paiements simples de vos achats, à l'étranger, auprès des commerçants accrédités par VISA.
- ✓ Permet d'effectuer les achats en ligne, de réserver et payer votre séjour à l'hôtel à l'étranger, réserver ou acheter votre billet d'avion.
- ✓ Permet de faire des retraits sur les distributeurs automatiques DAB affichant le logo VISA à l'étranger.
- ✓ Plafond avantageux.
- ✓ Service assistance gratuite, par téléphone, disponible 24h/24, 7j/7, même à l'étranger.
- ✓ Les cartes VISA émises par le CPA sont utilisables partout dans le monde.

Les avantages de cette carte :

Avec cette carte de paiement et de retrait vous bénéficierez de nombreux avantages :

Simplicité :

Lors de vos déplacements à l'étranger, vous pouvez retirer votre argent à tous les DAB et Payer auprès de tous les commerçants affichant le Logo International (En Algérie : vous pouvez utiliser votre carte pour payer tout achat auprès des commerçants situés en zone sous douanes et affichant le Logo International.)

Sécurité :

Votre carte est protégée par un code secret, vous devez le conserver précieusement. En cas de perte ou de vol vous devez immédiatement faire opposition et, à compter de ce moment là, plus aucune transaction ne sera possible sur votre compte.

Disponibilité :

Le client dispose de son argent 24H/24 et 7j/7 à tous les distributeurs automatiques de billets portant le logo VISA.

Commodité :

En Plus du cash dont vous disposez, vous pouvez régler vos dépenses lors de vos déplacements privés ou professionnels, chez tous les commerçants affichant le Logo.

Rapidité :

Vos retraits et paiement s'effectuent en quelques secondes et en toute sécurité.

Convivialité :

Avec votre carte CPA/Visa vous appartenez à un nouveau monde, toutes les opérations réalisées avec la carte sont soumises à la consultation du solde en compte et honorées à concurrence d'un solde suffisant.

Innovation :

Les deux cartes du CPA sont dotées d'une Puce électronique conforme aux normes internationales EMV (Europay, Mastercard, Visa), cela vous permet de bénéficier des dernières technologies en terme de sécurité.

Sérénité :

Vous disposez d'une carte CPA/Visa Gold, vous pouvez par conséquent effectuer des paiements via le net, notamment pour la réservation de chambres d'hôtels et la location de voitures, Cette prestation de paiement via le net, est conditionnée par la signature d'une lettre d'engagement auprès de l'agence de domiciliation.

Ce qu'il faut savoir sur cette carte :

Le coût de la carte CPA/VISA:

Le coût annuel de votre carte CPA/VISA est fixé à 9000 DA/an.

Les délais d'acquisition de la carte CPA/VISA:

Le délai d'acquisition de la carte CPA/VISA Gold est d'une quinzaine de jours en moyenne.

Validité de la carte CPA/VISA:

La validité de la carte CPA/VISA Gold est de deux (02) années.

Délais de remplacement d'une carte perdue (volée ou endommagée) :

Le délai de remplacement d'une carte pour cause de vol ou de perte est d'une quinzaine de jours en moyenne.

Réception de votre carte CPA/VISA:

Pour réceptionner votre carte CPA/VISA, prenez attache avec votre agence de domiciliation.

1-3-LES PRODUITS ASSOCIÉS :

1- 3-1- Service CPA SMS CARDS :

Pour les cartes domestiques et internationales :

Grâce au service CPA SMS CARDS, recevez partout et à tout moment les informations relatives à vos opérations effectuées par carte.

Les avantages de ce service :

Commodité :

Un outil simple d'utilisation pour suivre quotidiennement toutes les transactions effectuées par cartes bancaires CPA/CIB et CPA/VISA sans avoir à vous déplacer en agence.

Rapidité :

Une information quasi instantanée et accessible de suite.

Sécurité :

Une sécurisation de l'utilisation de la carte à travers une traçabilité quasi instantanée de toute opération (retrait/paiement) effectuée par carte.

Attractivité :

Un service client performant et à forte valeur ajoutée, proposé suivant une tarification avantageuse.

-Ce qui faut savoir sur ce service :

SUIVI ET GESTION DU BUDGET :

- Informations sur les opérations effectuées par cartes CIB et VISA restituant (ou retraçant) la date, l'heure, le type ainsi que montant de la Transaction (retrait sur DAB, paiement sur TPE...).

- Alerte montant de la Transaction.

- Informations sur le solde restant sur la carte.

Le coût de ce service :

-SMS CIB : un forfait de 50 DA / Mois.

-SMS VISA : un forfait de 02 USD / Mois.

Activation du service CPA SMS CARDS :

-Le service est activé et fonctionnel dès la réception du message de bienvenue.

-Si vous ne recevez pas ce message après un délai de 48 heures, vous devez contacter votre agence.

1-3-2-E-CP@:

Pour les cartes domestiques seulement :

Parce que les paiements en ligne évoluent, nous faisons de la sécurité une priorité, le Crédit Populaire d'Algérie renforce le dispositif de sécurité du service E-paiement à travers la mise en place de la fonctionnalité « OTP » (One Time Password) ou mot de passe à usage unique. Cette fonctionnalité nouvelle vous permet de recevoir, par SMS sur votre mobile, un mot de passe à usage unique (une seule transaction) et dont la durée de vie n'est que de 10 minutes (facile, rapide et sécurisé vous pouvez effectuer vos paiements à tout moment).

-Comment bénéficiaire du service e-cp@ :

Il vous suffit de souscrire un contrat d'abonnement aux prestations e-cp@ auprès de votre agence de domiciliation afin de récupérer votre nom d'utilisateur et mot de passe.

Grâce à ce mot de passe, vous pourrez accéder à votre espace cartes, souscrire un numéro de téléphone actif et changer votre mot de passe, en basculant du mode statique à usage unique.

2- Appréciation statistique du niveau d'utilisation des moyens de paiement au sein de la banque CPA:

D'après le rapport annuel de la CPA de l'année 2020 on distingue⁽¹⁾:

2-1- Activités monétique et moyens de paiement :

Au plan commercial, les résultats réalisés dans ce domaine en 2020 se sont traduits par :

-La production de 54 173 nouvelles cartes domestiques et internationales réparties comme suit :

✓ 50 057 cartes CIB dont 11 091 concernent la nouvelle carte CIB Corporate portant ainsi le nombre de cartes domestiques en circulation à 570 894, soit une progression de 21.2% par rapport à fin 2019.

✓ 4 136 cartes VISA internationales, dont 17 cartes prépayées «El Amanes qui ont permis d'atteindre 40 356 cartes en circulation, en progression de 1,25 par rapport à fin 2019.

-La poursuite des efforts de densification du parc de TPE, dont le nombre a atteint 12 379 à la clôture de l'exercice 2020, contre 8 782 au 31/12/2019. Soit 3 597 TPE additionnels (+41) Dans ce cadre, l'exercice 2020 a été marqué par la réception de 2.000 TPE acceptants les cartes internationales VISA & Mastercard

1- Rapport annuel 2020 , CPA Bank délivré par l'agence CPA Tizi-Ouzou 120

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

-La concrétisation physique du programme d'acquisition du 1 lat de Guichets Automatiques de Banque (GAB). A ce titre, 110 GABS et 30 DABS ont été réceptionnés par la Banque au titre de l'exercice 2020.

-L'affiliation de deux (02) nouveaux Web Marchands.

-L'accroissement du nombre d'abonnés au service SMS CARDS atteignant 49 195 abonnés.

(CIB & VISA), en progression de 6% par rapport à 2019 (46 467 abonnés SMS CARDS).

-L'augmentation du nombre d'adhérents au service de paiement par internet e- cp@ qui a atteint 370 894 adhérents en 2020 .

2-2- L'évaluation monétique :

Dans ce cadre essentiel des actions réalisées ou engagées en 2020 a porté sur deux axes essentiels :

Axe 1: Amélioration de la qualité de service:

- La création en octobre 2020 d'un pôle de supervision du parc de Terminaux de Paiement Electronique TPE au sein de chaque Groupe d'Exploitation.

- La poursuite du projet, piloté par le GIE Monétique, portant sur l'interopérabilité entre le réseau de la Banque (GAB et TPE) et celui d'Algérie Poste. Depuis le 05/01/2020, la cliente du CPA (particuliers et professionnels) détentrice d'une carte CIB à la possibilité d'effectuer des prestations de retrait sur les GAB connectent au système monétique d'Algérie Poste, qui compte 1 418 GAB répartis à travers le territoire national.

Axe 2: Développement de nouveaux produits:

- La finalisation de la mise en œuvre technique du projet d'émission de la carte international Mastercard Platinum contact et sans contact.

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

- La certification de la nouvelle gamme de TPE acceptant les cartes internationales : cette opération a été achevée avec succès. Un pilote de 25 TPE a été déployé et les tests transactionnels ont été concluants.
- La poursuite des travaux d'intégration technique et la certification de nouveaux GAB acquis auprès de la SATIM.
- La prise en charge des évolutions émanant des systèmes internationaux VISA et Mastercard : Le projet de migration vers la duale interface (contact et sans contact) en émission et en acquisition a été finalisé.
- Le projet de migration du BIN actuellement sur 06 digits (06 chiffres) vers 08 digits (08 chiffres est en cours de réalisation).

Section 04: Exemple d'une étude analytique dans l'agence 120 CPA

Tizi-Ouzou :

En date de 16/09/2022, le gérant d'une entreprise dénommée A, spécialisée dans l'importation et la commercialisation des produits de nettoyage se présente à la banque «CPA agence 120 Tizi-Ouzou » pour l'ouverture de son compte de commerçant, muni des documents suivants:

Le dossier à fournir pour l'ouverture de ce compte :

- ✓ Frais d'ouverture de compte 10.000 DA + cachet.
- ✓ Un Formulaire a remplir délivré par l'organisme.
- ✓ Une photo d'identité.
- ✓ Deux copies de la déclaration d'existence.
- ✓ Copie contrat de location.
- ✓ Copie CNI du signataire.
- ✓ Acte de naissance n°12 du signataire.

Chapitre 03: Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

- ✓ Certificat de résidence récent du signataire.
- ✓ Deux copies du registre de commerce.
- ✓ Deux copies du NIS.
- ✓ Deux copies du NIF.
- ✓ Deux copies du statut.
- ✓ Deux copies de carte fiscale.
- ✓ Deux copies du BOAL.
- ✓ Afficher dans un journal la création de cette entreprise.

La banque doit procéder avec rigueur à la vérification de la véracité de toutes les informations inscrites sur les documents, les pouvoirs de signature du signataire ainsi que:

- ✓ Le client n'est pas frappé de mesures d'interdiction.
- ✓ Le client dispose de registre de commerce.
- ✓ La transaction interbancaire.

Si son dossier est sanctionné par un accord positif par le banquier, la banque lui ouvre son compte de commerçant.

Une fois son compte est ouvert la banque lui donne une carte corpor@te avec laquelle il peut effectuer le paiement chez tous les commerçants dotés de TPE (terminal de paiement électronique) et elle lui donne aussi une carte CIB (simple, gold) à usage personnel avec laquelle il peut effectuer des retraits et des paiements 7j /7j et 24h/24h.

Conclusion:

Le CPA offre, à ses clients, une gamme assez riche de produits monétiques leur permettant de bien suivre les nouveautés dans le domaine de la monétique.

Un client CPA a le privilège de s'offrir des cartes de paiements nationales et internationales valables pour le paiement en ligne ainsi que les paiements au niveau des TPE, des retraits au niveau des guichets, grâce à ses différentes conventions signées avec les réseaux de cartes bancaires.

A travers notre stage effectué auprès de la banque CPA "agence 120 Tizi-Ouzou", nous avons pu étaler sur les différents moyens de paiement que la banque peut mettre à la disposition du client, ainsi que le système de paiement qu'elle utilise afin de parvenir à une meilleure utilisation de ces instruments de paiement.

A decorative graphic of a scroll with a light blue gradient and rounded corners. The scroll is partially unrolled, with the top and bottom edges curving upwards. The text is centered on the main body of the scroll.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion Générale

Le processus d'innovation dans les instruments de paiement se poursuit actuellement avec l'adoption des nouvelles technologies qui ont permis l'essor de la monnaie électronique. L'application des technologies de l'information favorise le développement des monnaies virtuelles, le flux contenu des innovations technologiques accélère le mouvement de dématérialisation des moyens de paiement. Le transfert et le traitement des données ne sont plus gérés par des banques mais par des sociétés de service informatique.

Les banques externalisent le traitement et l'exploitation des données relatives aux mouvements de fonds ; à l'avenir les banques de paiement ou les sociétés de paiement se consacreront à gèrent des ordres de paiement. La nécessité d'automatisation croissante des moyens de paiement, mais également leur dématérialisation ont provoqué un nombre de changements. A côté des espèces, effets de commerce, chèques, qui occupaient la première place dans les paiements, apparurent de nouveaux moyens dont la carte bancaire.

La monétique offre une nouvelle prestation bancaire alliant permanence, diversité et proximité du service à travers le réseau interbancaire. Les paiements par cartes bancaires procurent également plusieurs avantages aux commerçants et diminuent les risques et les coûts de gestion. Quant aux banques, l'automatisation des transactions permet de réduire leurs coûts, désencombrer leurs agences et redéployer leurs activités et leurs personnels pour d'autres segments de services. Ainsi, l'exploitation d'une infrastructure commune leur donne l'occasion de faire une économie d'investissements coûteux.

L'objectif de notre mémoire c'est d'analyser d'une façon générale, les nouveaux moyens de paiement électronique dont nous disposons aujourd'hui. Cependant, ce que nous avons pu constater est que l'accès aux nouvelles technologies, permettant la modernisation des moyens de paiement, reste toujours entre les pays développés et ceux en voie de développement à l'instar de l'Algérie. En effet, ces derniers accusent un retard dans ce domaine. Dans les

Conclusion Générale

pays développés les banques encouragent les commerçants en leur offrant les terminaux dans le pack du service lors de l'ouverture du compte, les TPE ne sont pas gratuits, mais le paiement se fera à long terme. Ici en Algérie les commerçants veulent aller vers le paiement électronique, mais ils rencontrent des problèmes avec les TPE et le problème du réseau. Aujourd'hui, en Algérie, la majorité des commerçants ne possèdent pas de terminaux de paiement, le nombre des clients qui se fait par carte est très faible, que très rarement pour achat, ils utilisent la carte CIB.

Cette tendance de modernisation des moyens de paiement électronique reste vitale pour les banques Algériennes. Dans le cadre d'utilisation de ces moyens au sein de la banque CPA, on a trouvés que 50% des clients utilisant la carte CIB. Ces résultats nous permettent de rejeter la première hypothèse de travail qui stipule le paiement électronique connaît un essor important en Algérie, et une forte pénétration dans l'économie, grâce à une architecture monétique fonctionnelle fiable, et la qualité de ses divers produits.

Concernant l'hypothèse n°02, stipulant le CPA a développé considérablement ses moyens de paiement électronique. Nous estimons que le CPA est le leader de la monétique en Algérie disposant d'une grande expérience dans ce domaine, propose quelques solutions de paiement électronique au niveau national et international (carte CIB, VISA). Et comme toute les autres banques, adhérentes à la SATIM, assure à ses clients différentes solutions de paiement en ligne y compris la carte CIB qui peut être utilisée sur tout le territoire national ainsi que la carte internationale valable dans le monde entier. Il a signé plusieurs conventions pilotes avec quelques entreprises nationales. L'investigation menée au niveau de l'agence « CPA 120 Tizi-Ouzou » a permis de constater que l'utilisation des cartes proposées par cet organisme se limite aux opérations de retrait au niveau des GAB et DAB. La demande de ces cartes demeure faible, dans un pays où le paiement se fait, majoritairement, en espèce.

Conclusion Générale

Plusieurs raisons sont, à même, d'expliquer l'utilisation restreinte des cartes proposées, à savoir : l'absence d'une culture de paiement par carte, les connaissances limitées des clients par rapport à l'usage de ces cartes en ligne, les tarifs excessifs, et enfin, les difficultés en ce qui concerne le change des devises qui reste otage du marché informel auquel font appel les clients pour alimenter leurs cartes. Il en ressort, ainsi, que le e-paiement ne joue pas son rôle de levier ou bien de catalyseur garantissant le développement du commerce électronique, en Algérie. Pour cela, une véritable culture monétique doit être développée en direction de l'ensemble des acteurs économiques en Algérie. Dans ce sens nous pourrions dire que la deuxième hypothèse de recherche posée est validée.

Dans le but de surmonter les obstacles qui entravent le développement de la monétique et les produits de paiement électronique, et suite à l'étude effectuée au sein de la Banque CPA et aux recherches effectuées, on pourrait mettre le point sur la nécessité de prendre en considération les éléments suivants :

- ✓ tout d'abord, par l'existence d'une volonté politique de la part des autorités concernées. L'Etat doit mettre à disposition l'infrastructure nécessaire en investissant dans les équipements technologiques ainsi que l'amélioration du niveau d'accès au web et sa généralisation au niveau national.

- ✓ Un cadre légal doit être instauré pour garantir les droits et les obligations de différents acteurs participant dans ces échanges dématérialisés.

- ✓ Les banques algériennes, de leur part, doivent revoir leur politique s'agissant du domaine monétique, à qui elles doivent donner une plus grande importance tout en pensant à promouvoir les différentes solutions de e-paiement dont elles disposent grâce à la mise en œuvre d'une politique de marketing adéquate. Il faudra, également, revoir la grille des prix, dits excessifs, appliqués sur les différentes cartes.

- ✓ L'installation de DAB près du commissariat de sûreté urbaine, regroupement de la gendarmerie, lieu publics très fréquentés afin de poser moins

Conclusion Générale

de problèmes aux clients et a l'intérieur des universités où les étudiants pourraient bénéficier d'une carte (au lieu de retirer leurs bourses avec un carnet de chèques) en plus d'une remise sur les Transaction s'en prenant en considération que les étudiants seront de futurs clients potentiels pour cette banque, serait un premier moyen pour attirer les clients .

Et enfin, on espère que ce travail, aussi modeste que soit-il, constituera un bon début d'analyse, de réflexion et de Diagnostic, qui fera l'objet d'autres travaux de recherche. Sachant que le paiement électronique n'en n'est qu'à ses tout débuts, en Algérie, son étude deviendrait être plus intéressante, dans les années à venir, afin de suivre son évolution.

RÉFÉRENCE

BIBLIOGRAPHIQUE

1. Ouvrage :

- ZOLLINGER Monique: «Monétique et Marketing », Edition Vuibert, Paris, 1989.
- DIDIER H, « L'univers de la monétique histoire, fonctionnement, et perspectives », Edition FONDCOMB, Italie, 2011, p18.
- C. dragon et autres, les moyens de paiement, édition Banque, 1997, p 25. Ibid.
- JEANNE, Dancette et Christoph RETHORE. « Dictionnaire analytique de la distribution », Edition les presses de l'université de Montréal, 2000.

- Sophie Brana, Michel Cazals. (2006), « La monnaie », 2eme édition Dunod, Paris, p18.
- Didier-Pierre MONOD « Moyens et techniques de paiement internationaux- import _ export », 4em édition ESKA, Paris, 2007, P25.
- C. dragon et autres, les moyens de paiement, édition Banque, 1997, p 25. Ibid.
- Sophie Brana, Michel Cazals. (2006), « La monnaie », 2eme édition Dunod, Paris, p18
- MOUSTAFA Sherif et AHMED, op. Cit, p 46.

- SHERIF Mostafa Hachem. Paiements électroniques sécurisés. PPUR, 2007. P.50

- C. dragon et autres, op. Cit, p 26.

2- Documents interne :

- Document interne du CPA.
- Documentation interne a l'agence CPA « Tizi-Ouzou 120 ».
- Document interne de la SATIM .

3- Thèses et mémoires :

- IDRIS BEY- D, DJEDOUR- N, « L'impact de la mise en place de la monétique sur la satisfaction de la clientèle : Cas CPA (120), Tizi-Ouzou », Mémoire de fin d'étude, UMMTO 2018 /2019.
- BENDOUCHE-S, BOURAS-F, « Développement et modernisation des moyens de paiement, au sein de la banque CPA de Tizi-Ouzou « agence 194 », Mémoire de fin d'étude , UMMTO 2018/2019.
- ARKOUB- L, RAHMANI-K, « Les nouveaux moyens de paiements électroniques a l'international : Cas agence CPA (194), Tizi-Ouzou » , Mémoire de fin de cycle , UMMTO 2020/2021.

4-Dictionnaires :

- JEANNE, Dancette et Christoph RETHORE. « Dictionnaire analytique de la distribution », Edition les presses de l'université de Montréal, 2000,

5- Réglementation :

- ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966.

6-Articles et autres :

- L'importance de la monétique et des tic dans les développements économique et bancaire en Algérie (algeriancenter).
- Développement de la monétique un processus au ralenti (elmoudjahid / économie).
- GUÉTIN Philippe, Rapport sur la Monétique et les Transactions électroniques Sécurisées en Basse Normandie, Décembre 2003, p53.
- Rapport annuel 2020 , CPA Bank délivré par l'agence CPA « Tizi-Ouzou 120 ».

7- Internet :

- <http://www.indg.fr/MOE/monetique.html>
- www.satim-dz.com/ consulté le 15/09/2022.
- <https://giemonetique.dz/> consulté le 17/09/2022.
- <https://digitalafricansummit.com/exposant/gie-monetique/>
- <http://lthoumyre.chez.com/uni/doc/19991020.htm>
- <http://lthoumyre.chez.com/uni/doc/19991020.htm>
- www.cpa-bank.dz/

LISTES DES TABLEAUX :

Tableau N°01 : Les actionnaires de la SATIM.....17

Tableau N°02: les agences de groupe d'exploitation du CPA de Tizi-Ouzou..68

LISTES DES FIGURES :

Figure N°01 : Le circuit de la transaction monétique.....	36
Figure N°02 : Descriptif d'une carte bancaire.....	39
Figure 03 : Le recto de la carte bancaire.....	56
Figure 04 : Le verso de la carte bancaire.....	57
Figure 05 : Evolution du capital social du CPA en Milliard de dinars.....	64
Figure 06 : Organigramme Générale du CPA.....	66
Figure 07 : Organigramme de l'agence 120 du CPA De Tizi-Ouzou.....	69

A stylized graphic of a scroll, rendered in light blue with a gradient. The scroll is unrolled, showing a white interior. The word "ANNEXES" is centered on the white interior. The scroll has decorative curls at the top corners and a tab on the left side.

ANNEXES

Annexe 01



Contrat d'abonnement aux prestations « e-Banking » Pour personnes physiques et professionnels

Le client soussigné Madame Mademoiselle Monsieur

Nom Prénom
 Nom de jeune fille:
 Adresse
 Date et lieu de naissance
 Profession.....
 Pièce d'identité : C.N.I. Permis de conduire. Passeport N°.....
 Délivré(e) le..... par
 Téléphone privé (Fixe ou mobile) :..... Téléphone professionnel :.....
 e-Mail Fax

Déclare vouloir souscrire un abonnement d'une année renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée par écrit, aux prestation(s) e-Banking afférente(s) au(x) service(s) marqué(s) d'une croix sur le(s) compte(s) mentionné(s) ci-dessous.

Nature de la Prestation	Canal	N° de compte de la prestation	Choix (*)	Périodicité (**)
- Consultation du compte (solde et mouvements). - Téléchargement du relevé de compte.	Internet	N° N° N° N°	illimité
- Envoi hebdomadaire du relevé de compte.	Fax	N° N° N° N°	(chaque Samedi)
- Information sur le solde du compte (1SMS /mois).	SMS (***)	N° N°
- Consultation et information du solde.	Vocal (Audio)	N° N°	illimité

- (*) Complétez selon vos souhaits et cochez d'une croix la prestation selon le canal choisi.

- (**) Précisez le jour d'envoi des SMS (exp : 1^{er}, 2, 3, ... 31.).

- (***) le numéro de portable est obligatoire.

Le contrôle de l'accès au(x) service(s) n'intervient pas par une vérification des signatures par la banque, mais par auto légitimation par le client et par utilisation de son mot de passe personnel confidentiel.

En conséquence, le client autorise le Crédit Populaire d'Algérie à prélever les frais liés au présent abonnement, tels qu'arrêtés dans les Conditions Générales de Banque, sur **le compte de facturation suivant** :
 N°.....

Outre les dispositions déjà existantes régissant les rapports entre le client et la banque (documents de base), sont applicables en l'espèce les conditions générales relatives aux prestations e-Banking figurant au verso du présent contrat et dont le client déclare en avoir pris connaissance.

Après vérification et saisie par la banque de toutes les données, le client sera informé de l'acceptation de son abonnement.

Signature et cachet de l'agence

Fait à Le.....
 Signature du titulaire du compte précédée de la
 mention manuscrite « Lu et approuvé »

Annexe 02



القرض الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie



CONTRAT PORTEUR DE CARTE INTERBANCAIRE CPA/CIB CORPOR@TE¹

AGENCE : CODE :

Nous soussignés, sollicitons auprès du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE pour l'octroi d'une Carte Interbancaire CPA/CIB :

Type de carte : Corpor@te Corpor@te +
Fonctionnalité : Paiement Retrait

Plafond Mensuel de Paiement (Max Classique 300 000 DA & Gold 999 999 DA)
dont plafond mensuel de retrait (Max Classique 50 000 DA & Gold 80 000 DA)

Désignation du titulaire du compte

Nom ou Raison Sociale :
Adresse du siège :
N° du Registre de Commerce :
N° de l'Identifiant fiscal :
N° de Compte :
Représentée par :
Agissant en qualité de :
N° Téléphone :
N° Mobile :
Email :

En vertu des pouvoirs qu'ils lui sont conférés, et conformément au « contrat cadre cartes CIB Corpor@te » réf N° / , liant nos deux établissements, je sollicite la banque à la délivrance d'une carte CIB Corpor@te adossée au compte courant cité ci-dessus, au porteur cité ci-après :

Désignation du porteur de la carte, Mme Melle MR

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom(s) :
Date et lieu de naissance : à
Adresse personnelle :
Code Postal :
Numéro de portable :
E-Mail :

Les soussignés, reconnaissent avoir pris connaissance des Conditions Générales d'utilisation de la Carte Interbancaire CPA/CIB Corpor@te décrites au verso et déclarent y adhérer sans réserves.

Date et signature du titulaire du compte ²	Signature du porteur de la carte ²	Signature (s) autorisée (s) de la banque

(1) Le contrat porteur de la carte CPA/CIB est établi en trois (3) exemplaires
L'exemplaire N°(1) est conservé dans le dossier client, l'exemplaire N°(2) est remis au Titulaire du compte et l'exemplaire N°(3) est remis au porteur.
(2) A faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Une Banque à votre écoute

Entreprise Publique Economique, Société par action au capital de 48.000.000.000DA

Siège Sociale : 02Boulevard Colonel Amirouche-Alger-16000-RC N° :99B000 92 92-NIP/099916 000 92 92 34

Tél (023)50 32 62 à 63 -50 32 65 -50 32 67 à69-50 32 79--50 35 78-50 36 25-FAX (023) 50 32 64 -50 32 95

Site internet: www.cpa-banq.dz IBAN (International bank account number):DZ004Swift: CPALDZALXXX

Annexe 03



القرض الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie

CONTRAT PORTEUR Carte CPA/VISA INTERNATIONAL

AGENCE : CODE :

1 CREATION

2 MODIFICATION

Cocher (*) la case utile

Date _____
 Jour Mois Année

Type de carte sollicitée

Gold

Classique

MR

Melle

Mme

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____
Adresse personnelle _____
Passeport N° _____ délivré le _____ par _____
Titulaire du compte n° _____
E-mail _____
Numéro de portable _____

Je soussigné, sollicite auprès du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE l'octroi d'une carte CPA/VISA International

A mon Nom

Au Nom du porteur ci-dessous

Désignation du porteur de la carte, MR

Melle

Mme

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____
Passeport N° _____ délivré le _____ par _____
E-Mail _____
Numéro de Portable _____

Moi, le demandeur, titulaire du compte, soussigné, reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de la carte CPA/VISA International, décrites au verso, déclare y adhérer sans réserve et demande la délivrance d'une carte et m'engage à :

- Maintenir dans mon compte en devises un solde moyen équivalent à
- Autoriser la banque à prélever sur mon compte en devises les sommes correspondant aux opérations effectuées avec ladite carte majorées des frais et commissions réglementaires.
- Autoriser la banque à prélever sur mon compte en devises, le montant de la cotisation annuelle et tout autres frais prévus dans les conditions générales de banque.

Date et signature du titulaire du compte (1)	Signature du porteur de la carte (2)	Signature (s) autorisée(s) de la banque

(1) A faire précéder de la mention « lu et approuvé ».

(2) A faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Annexe 04



القرنر الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie



CONTRAT D'ADHESION DU COMMERÇANT AU SYSTEME DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE «CIB»

Groupe d'Exploitation : _____ Agence : _____ Code Agence : [][][]

- Création
- Modification

N° de Contrat : [][][][][][]
 A ANN NN

Raison Sociale : _____
 Adresse : _____
 Commune : _____
 Wilaya : _____
 Code postal : [][][][][]
 Téléphone : [][][][][][][][][] et [][][][][][][][][] Mobile : [][][][][][][][][]
 Fax : [][][][][][][][][] et [][][][][][][][][]
 Code activité : [][][][][][][][][] Nbr d'années du commerce : [][][]
 Activité du commerçant
 ou nature du commerce : _____
 Contact principale : _____
 Qualité : Propriétaire Gérant Employé
 Titre du contact principal : _____
 Nom et prénom du
 deuxième contact principal : _____
 N° de compte : [][][][][][][][][][][][][]
 N° du registre de commerce : [][][][][][][][][][][][][]
 N° immatriculation identifiant fiscal : [][][][][][][][][][][][][]
 E-mail : _____

Partie
 réservée
 à la
 moné-
 tique

Je soussigné _____
 propriétaire ou représentant de l'établissement désigné ci-dessus adhère par le présent contrat au système CIB de paiement par cartes
 bancaires proposé par la banque Crédit Populaire d'Algérie, aux condition générales et particulières indiquées dans les pages 2 à 4 ci-
 après, dont je reconnais avoir pris connaissance.

<p>Le Commerçant Ecrire les mentions manuscrites</p>	<p>Date et Signature du Directeur d'Agence</p>
--	--

Annexe 06



القرض الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie



CONTRAT D'ADHESION DU COMMERÇANT AU SYSTEME DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE «CIB»

Groupe d'Exploitation : _____ Agence : _____ Code Agence : [][][]

Création

Modification

N° de Contrat : [][][][][][][][]
A ANN NN

Raison Sociale :	_____
Adresse :	_____ _____
Commune :	_____
Wilaya :	_____
Code postal :	[][][][][]
Téléphonie :	[][][][][][][][] et [][][][][][][][]
Fax :	[][][][][][][][] et [][][][][][][][]
Code activité :	[][][][][][][][]
Nbr d'années du commerce :	[][][]
Activité du commerçant ou nature du commerce :	_____
Contact principale :	_____
Qualité :	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Gérant <input type="checkbox"/> Employé
Titre du contact principal :	_____
Nom et prénom du deuxième contact principal :	_____
N° de compte :	[][][][][][][][][][][][][][][][][][]
N° du registre de commerce :	[][][][][][][][][][][][][][][][][][]
N° immatriculation identifiant fiscal :	[][][][][][][][][][][][][][][][][][]
E-mail :	_____

Partie
réservée
à la
moné-
tique

Je soussigné _____
propriétaire ou représentant de l'établissement désigné ci-dessus adhère par le présent contrat au système CIB de paiement par cartes
bancaires proposé par la banque Crédit Populaire d'Algérie, aux conditions générales et particulières indiquées dans les pages 2 à 4 ci-
après, dont je reconnais avoir pris connaissance.

Le Commerçant.
Ecrire les mentions manuscrites
«Lu et Approuvé»

Date et Signature du Directeur d'Agence

Annexe 07



القرض الشعبي الجزائري Crédit Populaire d'Algérie

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT

Je soussigné :

PERSONNE MORALE NON COMMERCANTE

Nom ou raison sociale

Représentée par M^r/M^{me} _____ agissant en qualité

Né « e » le _____ à _____

Fils(Fille) de _____ et _____

N° de l'acte de naissance _____

Pièce d'identité présentée _____ N° _____

Délivrée le _____ / _____ / _____ Par _____

Adresse personnelle _____

Agrément /autorisation N° _____ délivré « e » le _____

par _____

Siège sociale _____

N.L.S N° _____

N° Tél _____ N° Fax _____ E-mail _____

Certifie exacte les informations indiquées ci -dessus

A _____ le _____ / _____ / _____

Signature du demandeur

Entreprise Publique Economique, Société par actions au capital de 48.000.000.000 DA

Siège Social : 02, Boulevard Colonel Amirouche - Alger - 16000 - RC N° : 99 B 000 92 92 - NIF : 0999 16 000 92 92 34

Tél.: (023) 50 32 62 à 63 - 50 32 65 - 50 32 67 à 69 - 50 32 79 - 50 35 78 - 50 36 25 - Fax : (023) 50 32 64 - 50 32 95

Site internet : www.cpa-bank.dz - IBAN (International bank account number) : DZ 004 - Swift : CPALDZALXXX

Annexe 08



القرض الشعبي الجزائري

Crédit Populaire d'Algérie

FORMULAIRE D'OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT

Je soussigné :

PERSONNE MORALE COMMERCANTE

Nom ou raison sociale _____

Représentée par M^r/M^{me} _____

agissant en qualité _____

Né « e » le _____ à _____

Fils(Fille) de _____ et _____

N° de l'acte de naissance _____

Pièce d'identité présentée ; _____ N° _____

Délivrée le _____ / _____ / _____ par _____

Adresse personnelle _____

Agrement /autorisation N° _____ délivré « e » le _____ par _____

Siège social _____

N.I.S _____ NIF _____

N° Tél _____ N° Fax _____ E-mail _____

Certifie exacte les informations indiquées ci -dessus

A.....le/...../.....

Signature du demandeur

Entreprise Publique Economique, Société par actions au capital de 48.000.000.000 DA

Siège Social : 02, Boulevard Colonel Amirouche - Alger - 16000 - RC N° : 99 B 000 92 92 - NIF : 0999 16 000 92 92 34

Tél.: (023) 50 32 62 à 63 - 50 32 65 - 50 32 67 à 69 - 50 32 79 - 50 35 78 - 50 36 25 - Fax : (023) 50 32 64 - 50 32 95

Site internet : www.cpa-bank.dz - IBAN (International bank account number) : DZ 004 - Swift : CPALDZALXXX

Annexe 09



القرض الشعبي الجزائري

Crédit Populaire d'Algérie

DEMANDE D'OUVREURE D'UN COMPTE COURANT

Je soussigné

PERSONNE PHYSIQUE COMMERCANTE

M^r/M^{me}/M^{lle}

Né « e » le à

Fils(Fille) de et de

N° de l'acte de naissance

Pièce d'identité présentée N°

Délivrée le / / Par

Adresse personnelle

Registre de commerce /Agrément N°

Délivre le par

N.I.S N° NIF N°

Activité professionnelle °

Adresse professionnelle °

N° Tél N° Mobile Email

Certifie exacte les informations indiquées ci -dessus

A.....le/...../.....

Signature du demandeur

Annexe 10



القرض الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT

Je soussigné :

PERSONNE PHYSIQUE (profession libérale)

M^r/M^{me}/M^{lle}

Né « e » le à

Fils(Fille) de et

N° de l'acte de naissance

Pièce d'identité présentée N°

Délivrée le / / par

Adresse personnelle

Nature de l'activité

Agrément /autorisation N° ; délivré « e » le

Par

Adresse professionnelle ;

N° Tél Mobile Email

Certifie exacte les informations indiquées ci -dessus

A..... le/...../.....

Signature du demandeur

Entreprise Publique Economique, Société par actions au capital de 48.000.000.000 DA

Siège Social : 02, Boulevard Colonel Amirouche - Alger - 16000 - RC N° : 99 B 000 92 92 - NIF : 0999 16 000 92 92 34

Tél.: (023) 50 32 62 à 63 - 50 32 65 - 50 32 67 à 69 - 50 32 79 - 50 35 78 - 50 36 25 - Fax : (023) 50 32 64 - 50 32 95

Site internet : www.cpa-bank.dz - IBAN (International bank account number) : DZ 004 - Swift : CPALDZALXXX

Annexe 11



القرض الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT

Je soussigné(e) :

PERSONNE PHYSIQUE (particulier ou ménage)

M^r/M^{me}/M^{lle}

Né « e » le / / à

Fils(Fille) de et

N° de l'acte de naissance

Pièce d'identité présentée : N°

Délivrée le / / par

Profession

Adresse

N°Tel Mobile Email

Certifie exacte les informations indiquées ci-dessus

A.....le /..... /.....

Signature du demandeur



Annexe 12 : Carte CIB Classique



Annexe 13 : Carte CIB Gold



Annexe 14 : Carte Corpor@te



Annexe 15 : Carte Corpor@te+



Annexe 16 : Carte VISA CPA Classique



Annexe 17 : Carte VISA CPA GOLD

Source : <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/>

Annexe 18 : Terminal de paiement électronique (TPE)



Source : <https://www.algerie-eco.com/2020/10/11/e-paiement-la-generalisation-des-tpe-repousse-dun-an/>

Annexe 19 : Distributeur automatique de billets (DAB)



Source : <https://www.flickr.com/photos/almar38/8186662930>



TABLE DES MATIÈRES

Remerciement

Dédicace

Liste des abréviations

Sommaire

<i>Introduction générale</i>	<i>01</i>
------------------------------------	-----------

Chapitre 01: Généralités sur la monétique

Introduction	07
Section 01 : Historique et évolution de la monétique.....	08
1. Historique de la monétique.....	08
2. Evolution de la monétique	09
Section 02: Les acteurs de la monétique	10
1. L'émetteur.....	10
2. Le porteur.....	11
3. L'acquéreur	12
4. L'accepteur	12
Section 03 : Développement de la monétique en Algérie.....	13
Section 04 : Les opérateurs monétique en Algérie	16
1. Présentation de SATIM	16
2. L'activité et La structure de la SATIM	18
2.1. L'activité de la SATIM	18
2.2. La structure de la SATIM	19
3. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-monétique).....	20

3.1.Présentation de la gie-monetique	20
3.2.Les organes statutaires de la Gie-Monetique.....	21
3.2.1.L'assemblée générale	21
3.2.2.Le conseil de direction.....	21
3.2.3.L'administrateur	21
3.2.4.Le comité opérationnel	22
3.3.Les activités de la Gie-Monetique	22
3.3.1.L'interbancaireté monétique.....	22
3.3.2.La régulation	23
3.3.3.La promotion.....	23
3.3.4.La sécurité	24
A.La charte de sécurité.....	24
B.Le dispositif de lutte contre la fraude	24
C.La sécurité des moyens de paiement	24
D.La sécurité des cartes.....	25
E.La sécurité des Terminaux de Paiement	25
F.La sécurité des automates bancaires	25
G.La sécurité des Sites Web Marchands.....	25
Conclusion	26
 <i>Chapitre 02 : Présentation du système et produits de paiement électronique</i>	
<i>Introduction</i>	28
Section 01 : Le système de paiement électronique.....	29

1.Système monétique et de paiement électronique.....	29
2.L’historique du système du paiement électronique	30
A.La naissance de la carte de paiement	31
B.L’ère de la puce	31
C.La naissance des grands réseaux	31
3.Les formes de paiement électronique.....	32
•Classification par volume.....	32
•Classification par nature de l’instrument	32
•Classification par « marché »	33
3.1.Les TPE.....	33
3.2.Les cartes de crédit	34
3.3.Le porte-monnaie électronique (PME).....	34
3.4.Le porte-monnaie virtuel (PMV)	34
3.5.Les jetons électroniques	35
3.6.La carte de retrait (Debit cards)	35
3.7.La carte de paiement (Crédit cards)	35
•Numéro de la carte bancaire.....	36
•La date de fin de validité.....	36
•Cryptogramme visuel.....	36
•La bande magnétique	36
•Puce électronique.....	36
Section 02 : Présentation des moyens de paiement électronique	38

1.Définition et perspective du paiement électronique	38
2.Les principaux moyens de paiement électroniques	39
2.1.la carte bancaire.....	39
•Type de carte bancaire	39
2.1.1.Les cartes de retraits	40
2.1.2.Les cartes de débit ou cartes de paiement	40
2.1.3.Les cartes de crédit	41
2.1.4.Les cartes commerciales, ou cartes professionnelles	41
2.1.5.Les cartes prépayées	41
2.1.6.Les cartes virtuelles	41
2.2.Le virements.....	43
2.3.Le prélèvement.....	45
2.4.Le paiement par mobile	45
Section 03:caractéristiques et mécanismes du paiement électronique	47
A.Les caractéristiques au paiement électronique	47
1.Caractéristiques d'ordre pratique	47
1.1.Caractéristiques d'utilisation	47
1.2.Caractéristiques de convivialité	49
2.Caractéristiques d'ordre légal	49
2.1.L'aspect sécuritaire	49
2.2.L'aspect confidentialité	52
2.3.Les modalités du paiement électronique	53

B.Les mécanismes proposés	55
Section 04 :La carte bancaire,un atout de la monétique	56
1.Présentation et utilisation de la carte bancaire	56
1.1.Présentation de la carte bancaire.....	56
1.1.1.Description du support de la carte.....	56
•Le recto d'une carte bancaire comprend.....	57
•Le verso de la carte comprend.....	58
1.1.2.Fabrication des cartes	58
1.2.Utilisation de la carte bancaire.....	59
Conclusion	61

Chapitre 03 : Étude de paiement électronique au sein de la banque CPA

Introduction	62
Section 01 :Présentation de l'organisme d'accueil CPA	62
1.Historique du crédit populaire d'ALGERIE	62
2.Les Activités du CPA	64
2.1.La collecte des fonds sous diverses formes.....	64
2.2.L'activité commerciale	64
2.3.La distribution du crédit	64
3.Les valeurs du CPA.....	64
3.1.Le professionnalisme.....	65
3.2.L'esprit d'équipe	65
3.3.L'innovation.....	65

4.Évolution du capital du C.P.A depuis sa création	65
5.Structure de la CPA.....	66
5.1.Présentation de CPA Tizi-Ouzou.....	69
5.2.Présentation de groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou	69
Section 02: types de comptes.....	72
1.Compte des salariés	72
2.Compte des commerçants.....	72
3.Compte épargne (A titre personnelle).....	73
4.Compte devise	74
Section 03 : Les moyens de paiement et leurs appréciations statistique du niveau d'utilisation au sein de la banque CPA	74
1.Les moyens de paiement	74
1.1.Les cartes domestiques	74
1.1.1.Carte CIB Classique	74
1.1.2.Carte CIB Gold	76
1.1.3.Carte corpor@te	77
1.1.4.Carte corpor@te+	79
1.2.Les cartes internationales.....	81
1.2.1.La carte VISA classic	81
1.2.2.La carte VISA Gold.....	84
1.3.LES PRODUITS ASSOCIÉS	86
1.3.1.Service CPA SMS CARDS	86

1.3.2.E-CP@	87
2.Appréciation statistique du niveau d'utilisation des moyens de paiement au sein de la banque CPA	88
2.1.Activités monétique et moyens de paiement	88
2.2.L'évaluation monétique	89
Section 04 : Exemple d'une étude analytique de la carte « VISA »	90
Conclusion	92
Conclusion générale	93
Bibliographie	94
Liste des figures	96
Liste des tableaux	97
Annexes	98
Table de matière	114
Résumé	

Résumé :

La monétique implique l'utilisation d'une monnaie électronique convertible en monnaie réelle, mais aussi la possibilité d'une identification des différents acteurs impliqués dans cette transaction.

Le projet de modernisation du système de paiement algérien est prometteur de résultats remarquable mais cela reste insuffisant. Nos investigations ont abouti au constat que la carte interbancaire reste toujours sous utilisée comparativement aux autres instruments de paiement où le cash et le chèque sont privilégiés. Cela est essentiellement dû à la méfiance et à la méconnaissance des avantages de cette carte, sa limitation à la seule fonction de retrait et non de paiement, le manque d'équipement et défaillance des réseaux et instruments de paiement bancaire et l'absence de campagne de sensibilisation concernant les instruments monétiques, ainsi que le manque de confiance envers la carte interbancaire. Les facteurs clef de la réussite résident notamment dans la bonne volonté de toute la hiérarchie visée par la réforme, dans l'assurance d'un travail de coopération entre les acteurs concernés (clients, banques, technologies). Par ailleurs, le facteur culturel semble être un élément décisif pour réussir la promotion de la culture monétique en Algérie. Dès lors, un plan de marketing bien étudié et commun doit être appliqué au niveau de toutes les banques algériennes.

Mots clés : Modernisation du système bancaire, la Monétique, La carte interbancaire (CIB), instruments monétiques.

Abstract :

Electronic banking involves the use of electronic money convertible into real money, but also the possibility of identifying the different actors involved in this transaction. The project to modernize the Algerian payment system promises remarkable results, but this remains insufficient. Our investigations led to the observation that the interbank card is still underused compared to other payment instruments where cash and checks are preferred. This is mainly due to the mistrust and ignorance of the advantages of this card, its limitation to the only function of withdrawal and not of payment, the lack of equipment and failure of networks and instruments of bank payment and the absence of campaign awareness of electronic money instruments, as well as a lack of confidence in the interbank card. The key factors for success lie in particular in the goodwill of the entire hierarchy targeted by the reform, in ensuring cooperative work between the players concerned (customers, banks, technologies). In addition, the cultural factor seems to be a decisive element for successfully promoting electronic money culture in Algeria. Therefore, a well studied and common marketing plan must be applied at the level of all Algerian banks.

Keywords : Modernize the Algerian payment system, Electronic banking, the interbank card, money instruments